



2019

SGAM MAE

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
1. ACTIVITES ET RESULTATS	6
1.1 ACTIVITES	6
1.1.1 Contexte du groupe	6
1.1.2 Nom de l'audit externe	7
1.1.3 Nom des commissaires aux comptes	7
1.1.4 Faits marquants pendant la période de référence	7
1.1.5 Contexte de l'activité	7
1.2 RESULTATS	8
1.2.1 Résultats de souscription	8
1.2.2 Résultats des investissements	9
1.2.3 Résultats des autres activités	10
2. SYSTEME DE GOUVERNANCE	12
2.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	12
2.1.1 Définition et rôle des sociétés dans le Groupe MAE	12
2.1.2 L'administration du Groupe MAE	13
2.1.3 Les 4 fonctions clés de Solvabilité 2	16
2.1.4 Les fonctions opérationnelles	18
2.1.5 Politique de rémunération	19
2.1.6 Indemnisation des administrateurs	19
2.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE DES DIRIGEANTS EFFECTIFS ET DES FONCTIONS CLES	19
2.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES	19
2.3.1 Organisation générale de la gestion des risques	20
2.3.2 Cartographie des risques	20
2.3.3 L'appétence au risque	21
2.4 EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)	22
2.4.1 Cadre général	22
2.4.2 Modalités de révision de l'ORSA	22
2.4.3 Etapes du processus	22
2.4.4 Processus organisationnel d'élaboration et de validation de l'ORSA	24
2.5 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	24
2.5.1 Organisation du système de contrôle interne	24
2.5.2 Mise en œuvre du système de contrôle interne	25
2.5.3 Organisation et politique de conformité	26
2.6 FONCTION D'AUDIT INTERNE	27
2.6.1 Organisation de la Fonction Audit Interne	28
2.6.2 Mise en œuvre de la Fonction audit Interne	28
2.7 FONCTION ACTUARIELLE	28
2.7.1 Organisation de la fonction actuarielle	28
2.7.2 Les principaux travaux de la fonction actuarielle	29
2.8 SOUS-TRAITANCE	29
2.8.1 La gestion de contrats	29
2.8.2 La gestion des placements et valorisation	30
2.8.3 La gestion des expertises et sinistres	31
2.8.4 Assistance	31
2.8.5 La gestion de l'audit interne	31
2.8.6 La gestion du recouvrement des impayés	32
3. PROFIL DE RISQUE	33
3.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	33
3.1.1 Description du portefeuille	34
3.1.2 Description des expositions aux risques	34
3.1.3 Concentrations de risques	37

3.2	RISQUE DE MARCHE	37
3.2.1	<i>Description du portefeuille de placements</i>	37
3.2.2	<i>Description des expositions aux risques</i>	38
3.2.3	<i>Concentration</i>	40
3.3	RISQUE DE CREDIT	40
3.3.1	<i>Description du portefeuille</i>	41
3.3.2	<i>Description des expositions aux risques</i>	41
3.4	RISQUE DE LIQUIDITE	41
3.5	EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL	42
4.	VALORISATION DES POSTES DU BILAN	44
4.1	VALORISATION DES ACTIFS	44
4.2	VALORISATION DES PASSIFS	45
4.3	IMPOTS DIFFERES	45
4.4	VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	46
5.	GESTION DU CAPITAL	50
5.1	FONDS PROPRES SOLVABILITE 2	50
5.2	LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS (SCR)	51
5.3	LE MINIMUM SCR	52
5.4	MODELE INTERNE	53
5.5	NON-RESPECT DU SCR	53
6.	ANNEXES EN K€	54
6.1	ETAT S.02.01.01	54
6.2	ETAT S.05.01.01.01	56
6.3	ETAT S.05.01.01.02	57
6.4	ETAT S.05.02.01	58
6.5	ETAT S.23.01.04	59
6.6	ETAT S.25.01.04	61
6.7	ETAT S.32.01.04	62

PRÉAMBULE

Cette synthèse est réalisée conformément à l'article 304 tiret 2 des Actes Délégués. Elle reprend tous les changements importants survenus dans l'activité et les résultats du Groupe prudentiel MAE. Celui-ci regroupe les activités de la Mutuelle MAE, de la Mutuelle Assurance de l'Education, de MAE Vie filiale de cette dernière et de la SGAM MAE. La période de référence est le dernier exercice du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Les éléments présentés portent sur :

- son activité,
- son système de gouvernance,
- son profil de risque,
- sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion de son capital.

Activité

Sur l'exercice, le Groupe MAE continue son développement, avec une progression significative de son chiffre d'affaires (+6 %) ainsi que de son résultat.

Elle est portée principalement par le développement du contrat Multirisques Habitation (+18 % de chiffre d'affaires, soit +4 M€), les contrats Famille et Mobile Plus.

En 2019, le Groupe MAE protège 2 390 966 enfants (enfants en protections individuelles, en MAE Famille et MAE Famille Plus).

Sur le cœur de métier, une hausse significative du chiffre d'affaires du contrat MAE Génération (+13 %), couvrant les enfants dès le plus jeune âge jusqu'aux études supérieures, est enregistrée mettant en exergue l'intérêt des adhérents pour ce type de protection.

Gouvernance

La SGAM MAE a été créée le 12 juillet 2017 dans le but de conforter et structurer les liens déjà existants entre les deux principales entités assurantielles du Groupe MAE :

- La Mutuelle MAE, mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité, soumise aux exigences de Solvabilité 2 ;
- La Mutuelle Assurance de l'Education, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances, soumise aux exigences de Solvabilité 2. Sa filiale, MAE Vie, société anonyme régie par le Code des assurances, entre également dans le champ de la SGAM MAE sans pour autant y être affiliée.

L'ensemble de ces structures forme le « Groupe MAE » au sens prudentiel.

Institutionnalisant la complémentarité historique de la Mutuelle MAE et de la Mutuelle Assurance de l'Education, la SGAM MAE, structure faitière, exerce son influence dominante sur celles-ci. A cette fin, des conventions d'affiliation, en date d'effet du 1^{er} septembre 2017, ont été signées entre la SGAM MAE et ses affiliées.

Cette coordination centralisée, assurée par le Conseil d'administration de la SGAM MAE, vient en complément de la gouvernance propre à la Mutuelle MAE et à la Mutuelle Assurance de l'Education et

contribue au fonctionnement commun du Groupe MAE dans la mise en œuvre des décisions et orientations stratégiques.

Le Conseil d'administration du 23 janvier 2019 a nommé la Président du Comité d'audit en charge de la fonction clé Audit interne.

Enfin, le Conseil d'administration du 27 août 2019 a nommé Monsieur Stéphane COSTE, Directeur Général Délégué et dirigeant effectif aux côtés de Monsieur Philippe BÉNET, Président Directeur Général, cette nomination ayant été approuvée par les agréments de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Profil de risque

La cartographie des risques de la SGAM MAE correspond à celle commune à la Mutuelle MAE et à la Mutuelle Assurance de l'Education, ses affiliées, et a été présentée et validée lors du Conseil d'administration de la SGAM MAE du 26 juin 2019.

Dans le cadre de la révision annuelle du seuil d'appétence au risque, le Conseil d'administration du 3 octobre 2018 s'est prononcé sur le niveau de risque qu'il retient pour mener sa stratégie et ses objectifs et l'a maintenu au même niveau.

Le rapport ORSA a été approuvé par le Conseil d'administration du 27 août 2019 puis adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Valorisation à des fins de solvabilité et la gestion de son capital

Le SCR du Groupe MAE s'élève 69 875 K€ au 31 août 2019 contre 73 260 K€ au 31 août 2018.

La couverture du SCR est calculée à 255 % sur l'exercice contre 251% l'année précédente grâce à un niveau de fonds propres économiques disponibles de 178 M€.

1. ACTIVITES ET RESULTATS

1.1 Activités

Depuis 1932, le Groupe MAE poursuit sa mission de proposer aux enfants de l'école de la République, la meilleure assurance scolaire.

Il a pour objectif la protection et le bien-être de l'enfant notamment à travers son offre d'assurances scolaires, son cœur de métier historique. Leader de l'assurance scolaire et extrascolaire, le Groupe MAE étend son activité depuis plusieurs années à des protections qui évoluent avec l'enfant à chaque étape de sa vie mais également à sa famille et à son environnement.

Dans un contexte économique et social en pleine mutation, le Groupe MAE est également partie prenante de l'économie sociale et solidaire et concrétise ses valeurs mutualistes grâce à ses actions de prévention et de solidarité. Très engagé dans le milieu scolaire, le Groupe MAE est associé au ministère de l'Education nationale pour le prix « Non au harcèlement » depuis 2013, organise « la semaine nationale de prévention à l'école » depuis 6 ans sensibilisant les enfants aux accidents de la vie courante et enfin, s'investit auprès des Restaurants du cœur et du Secours Populaire Français.

1.1.1 Contexte du groupe

La SGAM MAE a été créée le 12 juillet 2017 dans le but de conforter et structurer les liens déjà existants entre les deux principales entités assurantielles du Groupe MAE :

- La Mutuelle MAE, mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité, soumise aux exigences de Solvabilité 2 ;
- La Mutuelle Assurance de l'Education, société d'assurance mutuelle à cotisations variables,
- entreprise régie par le Code des assurances, soumise aux exigences de Solvabilité 2. Sa filiale, MAE Vie, société anonyme régie par le Code des assurances, entre également dans le champ de la SGAM MAE sans pour autant y être affiliée.

L'affiliation des deux entités est effective depuis le 1^{er} septembre 2017.

L'ensemble de ces structures forme le « Groupe MAE » au sens prudentiel.

La SGAM MAE marque la complémentarité ultime de ces entités historiques comme étant la résultante :

- de la gouvernance majoritairement commune des sociétés, d'une part ;
- et d'autre part, de la composition des contrats d'assurance commercialisés, dont les garanties sont portées par la Mutuelle MAE pour les garanties éligibles au Code de la mutualité et par la Mutuelle Assurance de l'Education ou MAE Vie pour les garanties non éligibles à ce Code.

Elle exerce une influence dominante sur ses affiliées et leurs filiales au sens de la réglementation Solvabilité 2.

La SGAM MAE, comme chacune des entités affiliées, est soumise au contrôle de l'organe de supervision, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 place de Budapest - 75436 PARIS Cedex 09.

Le siège social de chacune des quatre sociétés est situé à Rouen, 62 rue Louis Bouilhet. Le Groupe MAE est représenté dans tous les départements français métropolitains et d'outre-mer sauf Mayotte par les Délégations de la Mutuelle MAE dont le Délégué principal dispose d'un mandat de la part du Président Directeur Général de la Mutuelle Assurance de l'Education.

1.1.2 Nom de l'audit externe

Cabinet DENATIS

1.1.3 Nom des commissaires aux comptes

SEC BURETTE et Cabinet MAZARS

1.1.4 Faits marquants pendant la période de référence

Suite au départ à la retraite de la personne en charge de la fonction clé Audit interne, le Conseil d'administration du 23 janvier 2019 a nommé pour la remplacer le Président du Comité d'audit.

Le Conseil d'administration du 27 août 2019 a nommé un nouveau Directeur Général Délégué et dirigeant effectif, Monsieur Stéphane Coste, aux côtés du Président Directeur Général, cette nomination ayant été approuvée par les agréments de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

1.1.5 Contexte de l'activité

Le Groupe MAE, à travers les 3 sociétés qui ont reçu les agréments, exerce les opérations d'assurance des branches suivantes :

- 1 - Accident ;
- 2 - Maladie ;
- 8 - Incendies et éléments naturels ;
- 9 - Autres dommages aux biens ;
- 13 - Responsabilité civile générale ;
- 17 - Protection juridique ;
- 18 - Assistance ;
- 20 - Vie / décès.

Le Groupe MAE couvre les conséquences de dommages accidentels causés ou subis par des personnes physiques dans le cadre de leurs activités privées et la responsabilité de personnes morales qui sont principalement des associations en charge de l'animation d'enfants dans le cadre de leurs loisirs culturels ou sportifs.

A travers l'activité de MAE Vie, le Groupe MAE propose également un contrat individuel d'assurance vie libellé en euros permettant de constituer une épargne versée au terme d'une période fixée à la souscription à un bénéficiaire.

En fonction des agréments, les contrats du Groupe MAE sont portés soit exclusivement par l'une des entités, soit conjointement par deux sociétés, soit enfin, en inclusion par la souscription d'un contrat collectif d'une société auprès d'une autre du Groupe MAE.

Leader sur le marché de la protection scolaire, le Groupe MAE étend depuis plusieurs années sa gamme de contrats pour couvrir la famille et son environnement. Les contrats MAE Famille, MAE Famille Plus, MAE Habitation et MAE Sérénité permettent ainsi de renforcer la protection de l'enfant, cœur de métier historique.

La majorité des activités du Groupe MAE sont effectuées sans intermédiaire en France et en département d'outre-mer sauf Mayotte et Polynésie Française. Seul le contrat MAE Habitation est également présenté par des comparateurs d'assurance.

Les contrats sont commercialisés par différents canaux de distribution :

- le réseau salarié de la Mutuelle MAE en Délégations ;
- les salariés de la Mutuelle Assurance de l'Education grâce à une plateforme située à Rouen (appels sortants) ;
- la plateforme d'accueil des adhérents (appels entrants), composée de salariés de la Mutuelle MAE et de salariés de la Mutuelle Assurance de l'Education ;
- le site internet, représentant une partie croissante du chiffre d'affaires des Protections Individuelles et produits Habitation, contrats qui se prêtent aisément à la vente sur internet ;
- les comparateurs d'assurance en ligne pour le contrat Multi Risque Habitation, MAE Habitation ;
- les courriers de marketing direct (mailing) et la présentation de plaquettes via la FCPE dans les établissements scolaires lors de la rentrée des classes.

1.2 Résultats

1.2.1 Résultats de souscription

Le résultat de souscription par principales lob est le suivant :

En K€		2019			2018			Ecart 2019 - 2018		
Type	Lob	Brut	Cession	Net	Brut	Cession	Net	Brut	Cession	Net
Résultat de souscription avec frais	lob 1 Frais médicaux	- 9 066	-	- 9 066	- 8 493	-	- 8 493	- 573	-	- 573
	lob 2 Protection du revenu	2 604	- 998	1 606	5 278	- 1 478	3 801	- 2 674	480	- 2 195
	lob 7 Incendie et Autres Dommages aux	- 5 054	- 893	- 5 947	- 4 408	- 726	- 5 134	- 645	- 167	- 812
	lob 8 Responsabilité Civile Générale	4 936	- 758	4 178	1 451	- 925	527	3 484	167	3 651
	lob 10 Protection Juridique	- 2 219	-	- 2 219	- 4 642	-	- 4 642	2 423	-	2 423
	lob 11 Assistance	- 4 974	-	- 4 974	- 4 767	-	- 4 767	- 206	-	- 206
	Autres lob	- 269	4	- 265	- 365	88	- 277	96	- 84	11
	Total	- 14 042	- 2 645	- 16 686	- 15 946	- 3 040	- 18 986	1 904	395	2 299

Le résultat de souscription brut de cession :

Le résultat de souscription brut s'élève à -14 M€ en 2019 (contre -15,9 M€ en 2018), et est en augmentation de 1,9 M€.

Il se décompose de la manière suivante :

- Des primes brutes de 100,7 M€ en 2019 contre 94,8 M€ en 2018. Cette hausse de 5,9 M€ s'explique par le développement du contrat Multi Risque Habitation, des contrats famille et du contrat MAE Mobile Plus ainsi que par les augmentations tarifaires appliquées entre 2018 et 2019.
- Une charge de sinistres brute de 47,6 M€ en 2019 contre 44,8 M€ en 2018 soit une hausse de 2,8 M€ principalement en dommages aux biens.
- Une enveloppe de frais d'un montant de 67,1 M€ en 2019 contre 66 M€ en 2018 soit une hausse de 1,1 M€.

La moitié du portefeuille du Groupe MAE est constitué de Protections Individuelles dont la prime moyenne Hors Taxes est très faible et s'élève à environ 20 €. Par conséquent, la part des frais est mécaniquement plus importante que celle d'autres acteurs du marché.

Le résultat de réassurance :

La réassurance génère une perte de 2,6 M€ en 2019 contre une perte de 3 M€ en 2018 soit une amélioration de 0,4 M€. Cet écart s'explique principalement par une hausse plus importante de la charge de sinistres cédée que celle des primes cédées par rapport à 2018.

Le résultat de souscription net :

Au final, le résultat de souscription net s'élève à -16,7 M€ en 2019 (contre -19 M€ en 2018).

1.2.2 Résultats des investissements

Evolution du portefeuille

En K€		Valeur de marché				En Valeur brute			
Code CIC		2019	2018	Ecart	Ecart en %	2019	2018	Ecart	Ecart en %
Obligations souveraines	1	8 414	9 514	- 1 100	-12%	7 247	8 400	- 1 153	-14%
Obligations d'entreprises	2	177 531	173 328	4 203	2%	166 042	164 566	1 476	1%
Actions	3	3 021	7 880	- 4 859	-62%	1 936	1 867	69	4%
Fonds d'investissement	4	72 923	78 036	- 5 114	-7%	69 190	72 765	- 3 575	-5%
Titres structurés	5	1 050	4 469	- 3 418	-76%	915	4 315	- 3 400	-79%
Titres garantis	6	-	-	-	0%	-	-	-	0%
Trésorerie et dépôts	7	35 045	16 298	18 747	115%	35 655	16 908	18 747	111%
Prêts et prêts hypothécaires	8	25	26	- 1	-3%	22	23	- 1	-4%
Immeuble de placement	91	32 190	31 368	823	3%	23 583	24 519	- 936	-4%
Immeubles d'exploitation	93	40 322	52 132	- 11 810	-23%	60 001	62 366	- 2 365	-4%
Agencements *	99	1 482	1 721	- 239	-14%	31 181	31 183	- 2	0%
Total		372 004	374 773	- 2 769	-1%	395 772	386 911	8 861	2%

* hors appels de fonds Informatique

En valeur brute, le montant des investissements du Groupe MAE est en hausse de 8 861 K€, soit +2 %, par rapport à 2018.

Cette augmentation fait suite à l'amélioration de la trésorerie du Groupe MAE en général : plus d'encaissements (suite à l'augmentation en valeur des primes encaissées) et moins de décaissements (forte baisse des frais de fonctionnement décaissés, et baisse des règlements de sinistres).

La ligne Trésorerie passe de 16 908 K€ en 2018 à 35 655 K€ en 2019, soit +111 % (+18 747 K€).

Certains placements à échéance ont été « conservés » en comptes rémunérés, dans l'attente d'opportunité.

Les autres évolutions importantes se situent au niveau des fonds d'investissement (-3 575 K€) et des titres structurés (-3 400 K€). L'immobilier de placement et d'exploitation baisse suite aux cessions réalisées durant l'exercice. Les obligations (souveraines et entreprises) sont stables d'une année sur l'autre.

En valeur de marché, une baisse globale du portefeuille est observée sur l'ensemble des lignes, excepté sur la ligne trésorerie et dépôts (cf. explication ci-dessus).

La ligne immeubles d'exploitation baisse très fortement : -11 810 K€, suite à la vente de l'immeuble de la Délégation de Paris, situé dans le 8^e arrondissement. Cette cession fait suite à une réorganisation en cours de cette Délégation.

Analyse des résultats

En K€	Code CIC		2019	2018	Ecart	Ecart en %
Produits de placements	Obligations souveraines	1	447	479	- 33	-7%
	Obligations d'entreprises	2	6 837	5 266	1 571	30%
	Actions	3	172	35	137	389%
	Fonds d'investissement	4	2 629	4 594	- 1 965	-43%
	Titres structurés	5	63	70	- 7	-11%
	Titres garantis	6	-	-	-	0%
	Trésorerie et dépôts	7	24	8	16	206%
	Prêts et prêts hypothécaires	8	0	5	- 5	-95%
	Immobilisations corporelles	9	25 277	2 782	22 495	809%
	Total Produits de placements		35 449	13 240	22 209	168%
Charges de placements	Obligations souveraines	1	7	68	- 61	-90%
	Obligations d'entreprises	2	2 207	966	1 241	128%
	Actions	3	3	1	2	193%
	Fonds d'investissement	4	1 102	343	759	221%
	Titres structurés	5	-	-	-	0%
	Titres garantis	6	-	-	-	0%
	Trésorerie et dépôts	7	0	-	0	0%
	Prêts et prêts hypothécaires	8	-	-	-	0%
	Immobilisations corporelles	9	5 353	1 077	4 276	397%
	Autres charges non identifiables		134	1 864	- 1 730	-93%
	Total Charges de placements		8 806	4 319	4 487	104%
	Résultat financier		26 643	8 921	17 722	199%

A fin août 2019, le résultat financier s'établit à 26 643 K€, contre 8 921 K€ à fin août 2018.

L'écart de +17 722 K€ s'explique principalement par la plus-value de cession réalisée suite à la cession de l'immeuble parisien en Mutuelle MAE.

Sans la valeur de cession de cet immeuble, les produits financiers sont stables d'une année sur l'autre.

Les charges de placement augmentent de +4 487 K€, suite à la valeur nette comptable des immeubles cédés.

1.2.3 Résultats des autres activités

Analyse du résultat des autres activités par rapport à l'exercice précédent

Le résultat des autres activités se compose du résultat non technique et du résultat exceptionnel :

En K€	2019	2018	Ecart
Produits non Techniques	0	100	- 100
Charges non techniques	- 1 125	- 1 049	- 75
Produits exceptionnels	2 836	3 500	- 664
Charges exceptionnelles	- 1 139	- 850	- 289
IS	426	1 015	- 589
Total	998	2 715	- 1 717

Autres Charges Non Techniques

Les Autres Charges Non Techniques représentent, majoritairement, les cotisations envers les MAE Solidarité. Sur chaque contrat MAE, la Mutuelle MAE verse 1 % du montant unitaire TTC aux Associations Départementales, en charge de la Prévention, des Actions Sociales et de la promotion de la MAE.

Au 31 août 2019, ces cotisations représentent un montant de 1 057 K€, contre 1 006 K€ en 2018. L'augmentation est en phase avec l'augmentation des primes du Groupe MAE.

L'action sociale représente le solde des charges non techniques : 64 K€ en 2019, contre 43 K€ en 2018.

Produits Exceptionnels

En 2019, les produits exceptionnels ont représenté 2 836 K€, contre 3 500 K€ en 2018.

Ces produits exceptionnels sont essentiellement composés du Fonds promotion.

Charges Exceptionnelles

Au 31 août 2019, les charges exceptionnelles représentent un montant de 1 139 K€ contre 850 K€ en 2018.

Impôt Société

Au 31 août 2019, le solde Impôt Société est de 426 K€, il correspond à l'IS diminué des Crédits Impôts Compétitivité et Emploi.

2. SYSTEME DE GOUVERNANCE

2.1 Informations générales sur le système de gouvernance

2.1.1 Définition et rôle des sociétés dans le Groupe MAE

Créée en juillet 2017, la SGAM MAE, structure juridique faîtière, est constituée de deux affiliées, la Mutuelle MAE et la Mutuelle Assurance de l'Education, en date d'effet du 1^{er} septembre 2017, date de la signature des conventions d'affiliation. MAE Vie, filiale de la seconde affiliée entre également dans le champ de la SGAM MAE sans pour autant y être affiliée.

Institutionnalisant la complémentarité historique de la Mutuelle MAE et de la Mutuelle Assurance de l'Education, la SGAM MAE, structure faîtière, exerce un rôle de coordinateur entre celles-ci.

A cette fin, des conventions d'affiliation ont été signées le 1^{er} septembre 2017 entre la SGAM MAE et chacune des affiliées et ont pour objet de définir et d'organiser :

1. les conditions d'exercice de l'influence dominante au moyen d'une coordination centralisée de la SGAM MAE sur les décisions, y compris financières de l'Affiliée,
2. la coordination de l'ensemble du champ de leurs activités en assurance de personnes, de dommage, en vie, prévoyance et en service à la personne,
3. les ressources de la SGAM MAE et les modalités de partage des coûts,
4. les relations financières fortes et durables.

Cette coordination centralisée, assurée par le Conseil d'administration de la SGAM MAE, vient en complément de la gouvernance propre à la Mutuelle MAE et à la Mutuelle Assurance de l'Education et contribue au fonctionnement commun du Groupe MAE dans la mise en œuvre des décisions et orientations stratégiques.

La cohérence de ce dispositif de gouvernance réside dans le fait que les administrateurs de la SGAM MAE sont nommés par l'Assemblée générale de celle-ci parmi les administrateurs de la Mutuelle MAE et de la Mutuelle Assurance de l'Education, les deux affiliées.

Par ailleurs, la Mutuelle MAE et la Mutuelle Assurance de l'Education ont également une gouvernance générale commune :

- les membres du Conseil d'administration de la Mutuelle MAE et ceux de la Mutuelle Assurance de l'Education sont majoritairement les mêmes personnes physiques, hormis un administrateur supplémentaire pour la Mutuelle Assurance de l'Education élu par le personnel salarié ;
- les membres du Bureau de la Mutuelle MAE et ceux de la Mutuelle Assurance de l'Education sont également des personnes physiques identiques ;
- le Président de la Mutuelle MAE est Président Directeur Général de la Mutuelle Assurance de l'Education ;

L'Assemblée Générale constitutive de la SGAM MAE du 12 juillet 2017 a nommé neuf administrateurs parmi les administrateurs de la Mutuelle MAE et de la Mutuelle Assurance de l'Education. Le Conseil d'administration, qui a suivi l'Assemblée Générale, a élu le Président du Conseil d'administration et l'a nommé également Directeur Général de la SGAM MAE. Sur proposition du Président Directeur Général, un Directeur Général Délégué a également été nommé.

Le Président Directeur Général ainsi que le Directeur Général Délégué assurent la direction effective de la SGAM MAE conformément au premier alinéa de l'article R. 322-168 du Code des assurances.

La SGAM MAE est la combinante depuis l'exercice 2017/2018. Dans le périmètre de combinaison entrent, outre le groupe prudentiel, les entités suivantes :

- Le GIE (Service commun de gestion MAE), groupement d'intérêt économique régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967, non soumis aux exigences de Solvabilité 2 ;
- Les MAE Solidarité, associations départementales régies par la loi de 1901 (ou 1908) pour la prévention, la solidarité et la promotion de la mutualité, non soumises aux exigences de Solvabilité 2 ;
- La Fédération MAE SOLIDARITE, association régie par la loi de 1901, non soumise aux exigences de Solvabilité 2.

Les salariés sont titulaires d'un contrat de travail rattaché à l'une des entités du Groupe MAE principalement en fonction de leur affectation géographique :

- soit au sein de la Mutuelle MAE pour ceux situés dans les Délégations ;
- soit au sein de la Mutuelle Assurance de l'Education pour ceux situés aux sièges sociaux des deux sociétés à Rouen ;
- soit au sein du GIE des MAE pour ceux situés à Rouen mais opérant pour les Délégations ;
- soit au sein de la SGAM MAE pour le Directeur Général Délégué.

Ils opèrent cependant indistinctement pour chacune des structures.

La société MAE Vie ne compte aucun salarié à ce jour.

2.1.2 L'administration du Groupe MAE

2.1.2.1 Le Conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de 6 à 9 membres, personnes physiques nommées par l'Assemblée Générale.

Pour être éligible au Conseil d'administration, le candidat doit avoir la qualité de membre participant ou de sociétaire, d'administrateur de l'un des organismes affiliés et être à jour de sa cotisation. Est réputé démissionnaire d'office, l'administrateur qui perd la qualité de membre participant ou de sociétaire, d'administrateur de l'un des organismes affiliés ou qui n'est plus à jour de sa cotisation s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Le renouvellement du Conseil d'administration a lieu à l'échéance du mandat renouvelable de chacun des administrateurs.

Le mandat d'administrateur est d'une durée de 6 ans renouvelable, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 65 ans. Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui suit le 65ème anniversaire.

Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale ordinaire.

En cas de vacance d'un de ses membres, le Conseil d'administration peut procéder à son remplacement soumis à ratification à la prochaine Assemblée Générale.

Les administrateurs veillent à accomplir leurs missions dans le respect de la loi et des présents statuts. Ils sont tenus à une obligation de réserve et au secret professionnel.

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'accueillir des personnes qui lui sont extérieures en tant qu'auditeurs libres. Ceux-ci n'ont qu'une voix consultative.

Les administrateurs sont tenus de faire connaître les mandats d'administrateurs et de directeur général qu'ils exercent dans des entreprises d'assurance, des UGM, d'autre(s) UMG, sociétés de groupe d'assurance, sociétés de groupe mixte d'assurance, SGAM, sociétés d'assurance mutuelle, union de sociétés d'assurances mutuelles, groupements paritaires de prévoyance ayant leur siège sur le territoire français. Ils informent l'union de toute modification à cet égard.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président pour une durée de six ans renouvelable et fixe l'indemnisation qui peut éventuellement lui être allouée. Il peut le révoquer à tout moment.

Le Président peut assumer la direction générale.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président est fixée à 65 ans. Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui suit le 65ème anniversaire.

Le Conseil d'administration peut déléguer, en cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, un administrateur dans les fonctions de président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée et est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président, ou à défaut de deux autres membres, aussi souvent que les intérêts de la Société le réclament et au minimum une fois par trimestre, au siège social ou en tout autre lieu, ou par visio-conférence.

Les convocations sont adressées aux membres au minimum huit jours avant la réunion sauf urgence.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utile.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Le Conseil d'administration délibère à la majorité simple des administrateurs présents.

Toutefois, sont prises à la majorité des deux tiers les décisions relatives à des prises de participation et investissements d'un montant jugé significatif, aux accords de partenariat, ainsi qu'aux engagements hors bilan, sûretés, cautions, avals ou garanties consenties par la société.

Le ou les directeur(s) général(aux) délégué(s) et le ou les dirigeant(s) opérationnel(s) des entreprises affiliées assistent aux réunions du Conseil d'administration.

Les délibérations et décisions du Conseil sont consignées sur un registre spécial tenu au siège social. Les procès-verbaux retranscrits sur ce registre sont signés du président de séance et d'un administrateur.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre ; il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société, prend toutes les décisions qu'il juge utiles à la gestion et au développement de la société. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ; il initie et coordonne les projets du groupe en termes de développement d'activités communes entre les organismes affiliés ; il examine les comptes et la gestion des organismes affiliés, leur

fait les recommandations, les mises en demeure qui s'avèreraient nécessaires et leur applique les contraintes et sanctions prévues à la convention d'affiliation ; il étudie et propose la mise en œuvre de la solidarité financière entre organismes affiliés.

Le Conseil d'administration, ou toute personne ou structure mandatée par lui à cet effet, dispose de tout pouvoir d'investigation et de contrôle sur les éléments comptables et financiers et juridiques des organismes affiliés dans les conditions prévues à la convention d'affiliation.

Il peut notamment diligenter toute procédure d'audit sur une ou plusieurs opérations de gestion d'un organisme affilié telle que prévue dans la convention d'affiliation.

Les fonctions d'administrateurs sont gratuites. Toutefois, l'Assemblée Générale peut décider d'allouer aux administrateurs, dans les conditions légales et les limites réglementaires une indemnité compensatrice du temps passé à l'exercice de leur fonction et de rembourser les frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfant pour assister aux réunions du Conseil d'administration.

2.1.2.2 La Direction de la SGAM MAE

La Direction Générale de la société est assumée par une personne physique nommée par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration nomme, sur proposition du Directeur Général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués ne peut dépasser cinq.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le Directeur Général Délégué conserve, sauf disposition contraire du Conseil d'administration, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'âge limite des fonctions du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué est de 65 ans.

Lorsqu'un Directeur Général ou Directeur Général Délégué atteint la limite d'âge, son mandat prend fin au terme de l'Assemblée Générale qui approuve les comptes de l'exercice écoulé.

2.1.2.3 Les Comités du Conseil d'administration

Du fait de l'influence dominante de la SGAM MAE sur ses affiliées et filiales, les Comités d'audit, des placements et des risques et de la conformité de la Mutuelle MAE ont été transférés à la SGAM MAE sur décision du Conseil d'administration de la SGAM MAE du 28 août 2018.

Les missions des Comités sont inchangées et leur périmètre couvre désormais les 4 entités du Groupe MAE.

Le Comité d'audit est chargé du suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité des placements est chargé :

- de la surveillance de la gestion des actifs ;
- du contrôle des déroulés prévisionnels de la gestion des actifs sur différents scénarios d'évolution de marché ;
- du suivi de la politique d'allocation stratégique des actifs en adéquation aux passifs ;
- de la surveillance de la mise en œuvre des dispositions de l'article R 211-28 du Code de la mutualité et de la préparation du rapport visé à cet article.

Le Comité des risques et de la conformité est chargé d'assurer le suivi :

- de la politique de tolérance des risques stratégiques, financiers, opérationnels, de conformité soumise au Conseil d'administration,
- des procédures et des systèmes de gestion des risques.

Il est chargé d'éclairer le Conseil d'administration sur l'efficacité du dispositif du contrôle interne et de la gestion des risques et sur le respect par les sociétés des procédures.

Enfin, un Comité des rémunérations et sélections a été créé en août 2018 et :

- rend un avis sur les questions posées relatives aux systèmes indemnitaires des administrateurs des entités composant le Groupe MAE et des dirigeants effectifs,
- réceptionne les candidatures, les présente aux Conseils d'Administration et émet un avis,
- émet des recommandations aux Conseils d'Administration en termes de profil à recruter.

2.1.3 Les 4 fonctions clés de Solvabilité 2

Les personnes en charge des fonctions clés ont été nommées par le Conseil d'administration de la SGAM MAE. Leur rattachement est le suivant :

- actuarielle, gestion des risques et vérification de la conformité rattachées au Directeur Général Délégué selon la société ;
- audit interne rattachée au Président Directeur Général.

Les personnes en charge des fonctions clés de la SGAM MAE sont les mêmes personnes que celles nommées au niveau des affiliées et de MAE Vie. Ce cumul permet d'assurer la cohérence de la mise en œuvre de leurs missions dans le Groupe MAE.

2.1.3.1 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- superviser le calcul des provisions techniques ;
- émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu et pour ce qui concerne l'évaluation interne des risques de la solvabilité ;

- vérifier si les systèmes informatiques servant au calcul des provisions techniques permettent une prise en charge suffisante des procédures actuarielles et statistiques ;
- évaluer la qualité des meilleures estimations établies dans le passé et exploiter les enseignements tirés de cette évaluation pour améliorer la qualité des calculs en cours.

La fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au Conseil d'administration. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

Pour exercer cette fonction, son responsable peut demander d'avoir accès à toutes les informations, données et documents nécessaires à ces vérifications ainsi que pour l'établissement de son rapport.

2.1.3.2 Fonction audit interne

La fonction d'audit interne a la responsabilité :

- d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ;
- d'établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux à conduire dans les années à venir ;
- de communiquer le plan d'audit au Conseil d'administration ;
- d'émettre des recommandations et soumettre au moins une fois par an au Conseil d'administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- de s'assurer du respect des décisions prises par le Conseil d'administration sur la base des recommandations adoptées.

Si nécessaire, la fonction peut conduire des audits qui ne sont pas prévus dans le plan.

Pour exercer cette fonction, son responsable doit avoir accès à tous les documents et informations lui permettant de contrôler le respect des normes réglementaires mais doit aussi détenir une vision stratégique lui permettant d'évaluer les changements d'environnements juridiques ou réglementaires.

Cette fonction est axée sur le contrôle et détient une relation privilégiée avec le Conseil d'administration.

2.1.3.3 Fonction gestion des risques

La fonction de gestion des risques s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- s'assurer du suivi du système de gestion des risques ;
- s'assurer du suivi du profil de risque général du Groupe MAE dans son ensemble ;
- s'assurer de l'évaluation des risques attribués aux Directions Opérationnelles et de l'identification des risques émergents par celles-ci ;
- rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller les dirigeants effectifs sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions telles que la stratégie de l'entreprise, les projets et investissements importants ;
- réaliser l'évaluation interne des risques et de la solvabilité conformément à l'article L. 354-2 du Code des assurances.

Pour exercer cette fonction, son responsable peut demander d'avoir accès à toutes les informations, portant sur les risques :

- techniques (suivi du risque de provisionnement, de souscription, réassurance) ;
- financiers (investissement, concentration et liquidité des actifs, gestion actif-passif) ;
- opérationnels (conformité, processus, événements extérieurs, ressources humaines) ;
- stratégiques, d'image ou de réputation.

2.1.3.4 Fonction vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité a la responsabilité :

- de mettre en place une politique et un plan de conformité ;
- de définir les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité ;
- d'identifier et d'évaluer le risque de conformité ;
- d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir toute non-conformité ;
- d'évaluer l'impact de changements d'environnement.

Pour exercer cette fonction son responsable doit avoir accès à tous les documents et informations lui permettant de contrôler le respect des normes réglementaires mais doit aussi détenir une vision stratégique lui permettant d'évaluer les changements d'environnements juridiques ou réglementaires.

2.1.4 Les fonctions opérationnelles

Les fonctions de direction opérationnelle sont occupées par des salariés de la Mutuelle Assurance de l'Education pour son propre compte et pour le compte des autres structures du Groupe MAE (SGAM MAE, Mutuelle MAE et MAE Vie) sous le contrôle du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des membres du Bureau du Conseil d'administration de la SGAM MAE. Chaque membre du Bureau national a la responsabilité d'un ou plusieurs secteurs d'activité correspondant aux directions opérationnelles.

Les attributions du Directeur Général Délégué :

- élaborer, proposer et mettre en place les stratégies (objectifs, actions, moyens) du groupe et de ses composantes ;
- proposer et mettre en œuvre les évolutions de l'organisation,
- manager l'équipe de Direction ;
- proposer et diriger les évolutions globales de la gamme de produits et de ses méthodes de promotion et de distribution ;
- assumer les relations institutionnelles spécifiquement déléguées par le Président et/ou le Bureau ;
- assurer développement et exploitation de la gamme de produits ;
- proposer et mettre en œuvre la politique de GRH ;
- établir les normes d'appel aux sources extérieures (consommables, services, composants, équipements) ;
- élaborer, proposer, suivre les budgets (consolidé, par structures et analytiques) ;
- proposer et réaliser les acquisitions, cessions, évolution des implantations et des équipements ;
- mettre en place et exploiter les systèmes garantissant le respect des réglementations ;
- dégager les excédents et bénéfices nécessaires au développement et à la pérennité du groupe ;
- participer à la conduite des relations avec les organismes de contrôle et de tutelle.

Pour ce faire, il dispose des directions suivantes :

- Direction des Opérations,
- Direction Marketing, Commerciale et Digitale,
- Direction Communication Externe et Prévention,
- Direction des Ressources Humaines,
- Direction Administrative et Financière,
- Direction Gestion Assurance,

- Direction des Systèmes d'Information,
- Direction des Achats, de l'Immobilier et des Services Généraux,
- Direction Gestion des Risques,
- Direction des Affaires Juridiques.

2.1.5 Politique de rémunération

Conformément aux statuts de toutes les structures composant le Groupe MAE, les fonctions d'Administrateurs Nationaux de la SGAM sont gratuites.

2.1.5.1 Rétribution du Président Dirigeant Effectif

La rétribution du Président pour sa qualité de dirigeant effectif des sociétés du Groupe MAE est fixée par le Conseil d'administration de la SGAM MAE.

2.1.6 Indemnisation des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article R 322-55-1 du Code des Assurances, l'Assemblée Générale de la SGAM MAE fixe le montant brut maximum annuel de l'enveloppe indemnitaire pour les membres du Conseil d'administration.

Ce montant est ensuite versé individuellement sous la forme d'une indemnité annuelle forfaitaire brute. Ce montant pourra être modulé au regard de la disponibilité de l'élu membre du Bureau National et du temps consacré à sa fonction

2.1.6.1 Rémunération des salariés

A ce jour, la SGAM MAE est employeur du seul Directeur Général Délégué dont la rémunération est fixée par le Conseil d'administration sur avis du Comité des sélections et rémunérations.

2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés

L'évaluation de la compétence d'une personne se fait par l'appréciation de ses diplômes et qualifications professionnelles, de ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises. Elle tient compte des différentes tâches qui lui ont été confiées et, selon le cas, de ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.

L'évaluation de l'honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés est effectuée par le biais de la communication du casier judiciaire bulletin n°3.

Ces éléments sont intégrés à la demande d'agrément auprès de l'ACPR.

2.3 Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques mis en œuvre au sein du Groupe MAE est unique et couvre les activités de toutes les entités. Il permet ainsi d'assurer la cohérence du dispositif entre les structures qui composent le Groupe MAE.

La Direction Gestion des Risques, rattachée au Directeur Général Délégué de la Mutuelle Assurance de l'Education, est en charge de la gestion des risques, de l'élaboration de l'ORSA et du contrôle interne.

Les fondements du système de gestion des risques ont été définis et la mise en œuvre initiée à travers :

- la définition de l'organisation générale de la gestion des risques ;
- l'élaboration de la cartographie des risques ;
- la détermination de l'appétence au risque.

2.3.1 Organisation générale de la gestion des risques

La gestion des risques vise à assurer la continuité et le développement des activités du Groupe MAE. Elle est définie comme étant un dispositif permanent mis en place afin d'identifier, de prévenir et de contrer les menaces pouvant l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Elle est proportionnée au niveau de complexité de ses activités et aux moyens dont elle dispose.

Le système de gestion des risques couvre l'ensemble des domaines pouvant potentiellement représenter une menace à un niveau de criticité significatif et est organisé en 3 lignes de maîtrise :

1) La première ligne de maîtrise : directions opérationnelles

Les risques, recensés dans la cartographie, ont été attribués aux directions opérationnelles qui en sont porteuses, propriétaires et en assument la responsabilité. Leur rôle est de :

- gérer les risques en les réduisant ou en les acceptant ;
- surveiller la modification et/ou la survenance potentielle de ces risques ;
- détecter l'apparition de nouveaux risques ;
- alerter la Direction Générale et informer la Direction Gestion des Risques en cas de changement significatif des risques.

Le contrôle interne est le principal moyen de maîtrise des risques en fonction des processus opérationnels propres à chaque direction. Il est lui-même organisé en 2 niveaux de contrôle : le premier est effectué par les opérationnels et le second niveau par les hiérarchiques.

Le suivi des risques est effectué au niveau de chaque direction porteuse qui a désigné un ou deux référents en charge d'assurer la surveillance et l'évolution des risques.

2) La deuxième ligne de maîtrise : fonctions de contrôle permanent

Composée de la gestion des risques, du contrôle interne, de la conformité, de l'actuariat et du budget, cette ligne de maîtrise assure la supervision et la coordination de l'ensemble des contrôles permanents permettant de concourir à la maîtrise des risques de la société.

3) La troisième ligne de maîtrise : fonction de contrôle périodique

L'ensemble des risques couverts par la cartographie des risques, suivis de manière permanente, peuvent faire l'objet de contrôles aléatoires, menés par l'audit interne. Afin d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gestion des risques, chacune des familles de risques devrait faire l'objet d'une vérification au terme du plan pluriannuel d'audit.

2.3.2 Cartographie des risques

Le dispositif de cartographie des risques du Groupe MAE a pour origine par deux cartographies :

- l'une commune à la Mutuelle MAE et à la Mutuelle Assurance de l'Education représentant l'activité non vie ;
- l'autre spécifique à MAE Vie, représentant l'activité vie.

La cartographie des risques de la SGAM MAE est déterminée à partir de ces deux cartographies en fonction de la contribution effective de chacune des sociétés au profil de risque de la SGAM MAE, exprimée par le ratio [SCR solo / SCR groupe] du dernier exercice.

La cartographie à retenir parmi les 2 existantes pour représenter les risques du groupe est la résultante de la contribution la plus forte au SCR SGAM MAE.

La mise à jour 2019 des cartographies des risques établit que la cartographie du Groupe MAE est celle commune à la Mutuelle MAE et à la Mutuelle Assurance de l'Education. Elle constitue la base du dispositif de gestion des risques sur laquelle les lignes de maîtrise décrites ci-dessus s'appuient.

Cette cartographie identifie et évalue, grâce à des notations, les risques auxquels est soumis le Groupe MAE dans les domaines suivants :

- les risques financiers ;
- les risques assurantiels ;
- les risques opérationnels ;
- les risques stratégiques et environnementaux ;
- et les risques propres à la MAE.

En 2019, 15 risques majeurs ont été identifiés en raison d'une notation élevée, en termes de fréquence et d'impact, en cas de survenance. Ils sont portés par les directions opérationnelles qui sont responsables de leur notation, du suivi, des moyens de maîtrise de ces risques par la mise en œuvre de plan d'actions afin de réduire ou d'atténuer l'impact en cas de survenance. Ces risques sont répartis dans les domaines financiers (4 risques), de l'assurance (4 risques), de l'opérationnel (2 risques), de la stratégie (3 risques) et 2 risques propres à la MAE.

Ils font l'objet d'une attention particulière tant au niveau des directions porteuses de ces risques, qu'au niveau de la Direction Générale et de la Direction Gestion des Risques, afin de mettre en œuvre un plan d'actions visant à les réduire lorsque cela est possible.

Ils sont également pris en compte dans le rapport ORSA à travers leur quantification afin d'évaluer leur impact financier, en cas de survenance, sur la marge de solvabilité du Groupe MAE.

2.3.3 L'appétence au risque

L'appétence au risque représente le niveau de risque que la SGAM MAE accepte de prendre afin de mener à bien sa stratégie et ses objectifs.

L'indicateur retenu porte sur la marge de solvabilité et s'exprime en taux de couverture du SCR par les fonds propres économiques à respecter.

Ce seuil a été validé par le Conseil d'administration de la SGAM MAE du 3 octobre 2018 à la suite de concertations entre les membres du Comité des risques et de la conformité, la Direction Générale, la Direction Administrative et Financière et la Direction Gestion des Risques.

Il a été déterminé sur la base des comptes prévisionnels élaborés par la Direction Administrative et Financière, qui prennent en compte la stratégie et les objectifs d'activités de la société sur une période de 7 ans constituant le scénario de référence. Une marge de couverture a été ajoutée en cas de survenance possible d'un risque majeur, reflétant un scénario plus pessimiste que le scénario de référence.

Ce seuil d'appétence au risque représente le niveau de couverture du SCR par les fonds propres économiques à respecter en-dessous duquel un plan d'actions devra être mis en place par la Direction Générale et les directions opérationnelles en vue de rétablir la limite fixée par le Conseil d'administration.

La mise en œuvre de la stratégie dans le respect de l'appétence au risque est confiée à la Direction Générale.

2.4 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

2.4.1 Cadre général

Le rapport ORSA fait partie intégrante de la gestion des risques en ce qu'il est l'aboutissement du dispositif de gestion des risques. Il est confié à la Direction Gestion des Risques, à charge pour celle-ci de s'assurer du suivi du dispositif global de gestion des risques de l'entreprise dans lequel le processus ORSA s'inscrit également.

En lien avec la stratégie et l'environnement économique du Groupe MAE, le processus ORSA propose une mise en perspective de l'activité en termes de risques et de solvabilité sur les 7 prochaines années. Ce processus d'évaluation des risques et de la solvabilité, dont le rapport en constitue la synthèse, permet au Conseil d'administration de la SGAM MAE d'appréhender dans un premier temps le profil de risque du groupe et dans un second temps, d'envisager sur plusieurs années les actions stratégiques et les effets de leviers possibles.

Dans le processus de l'ORSA de la SGAM MAE, sont pris en compte les 3 sociétés assurantielles composant le groupe prudentiel : la Mutuelle MAE et la Mutuelle Assurance de l'Education en date d'arrêté des comptes au 31 août de l'année sous revue et MAE Vie en date d'arrêté intermédiaire au 31 août, sa clôture étant au 31 décembre.

2.4.2 Modalités de révision de l'ORSA

Conformément à l'article R. 354-3-4 du Code des Assurances, l'ORSA est effectué au moins une fois par an et en cas d'évolution notable du profil de risque de la structure.

2.4.3 Etapes du processus

2.4.3.1 Profil de risque du Groupe MAE

L'ORSA est basé sur des éléments soumis aux différents Conseils d'Administration des entités qui composent la SGAM MAE :

- les orientations stratégiques ;
- les comptes annuels et prudentiels arrêtés au 31 août de l'année sous revue ;
- la dernière mise à jour de la cartographie des risques ;
- les prévisions d'activité à horizon de 7 ans.

Le profil de risque du Groupe MAE est déterminé à partir de l'évolution des éléments techniques sur une période de 5 ans précédant l'exercice sous revue, du contexte économique de la société, des risques majeurs issus de la cartographie des risques et de l'analyse du SCR (capital de solvabilité requis) calculé pour l'exercice concerné.

2.4.3.2 Ecarts entre le profil de risque et la formule standard

Dans cette analyse, 2 types d'écarts sont pris en compte :

- les écarts potentiels relatifs à des risques identifiés dans la formule standard ;
- les écarts potentiels relatifs à des risques non pris en compte dans la formule standard, comme une partie des risques majeurs du groupe.

Les écarts entre les hypothèses de profil de risque ayant servies de base à la formule standard et le profil de risque du Groupe MAE sont analysés en fonction de deux critères :

- la correspondance entre les hypothèses d'exposition au risque de la formule standard et l'exposition effective du groupe ;
- la pertinence et l'applicabilité au groupe des chocs retenus dans la formule standard en conséquence de son exposition au risque.

Lorsque l'analyse de ces 2 critères conduit à revoir l'évaluation d'un ou plusieurs sous-modules de la formule standard, cette réévaluation est basée sur des calculs de volatilité des sous-jacents effectivement détenus par le groupe.

En ce qui concerne les écarts dus aux risques majeurs non identifiés dans la formule standard, la méthode retenue consiste à quantifier ces risques sur la base d'hypothèses issues de l'historique des données du groupe. L'application de ces hypothèses sur les données prévues pour l'exercice suivant permet de déterminer de manière prospective un coût global de risque en cas de survenance. L'évaluation de ces risques est faite en premier lieu de manière indépendante puis une matrice de corrélation est appliquée afin de tenir compte de l'interdépendance de certains risques entre eux.

2.4.3.3 Besoin global de solvabilité

Le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est défini comme l'agrégation des écarts constatés entre le profil de risque et la formule standard. Il est composé :

- des modules ou sous-modules du SCR non réévalués ;
- des réévaluations des risques identifiés dans la formule standard ;
- des évaluations des risques majeurs non identifiés dans la formule standard.

La détermination du besoin global de solvabilité permet d'ajuster le niveau de fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de l'activité du groupe et de déterminer si celui-ci se situe au-dessus ou en-dessous de l'exigence réglementaire de solvabilité, le SCR.

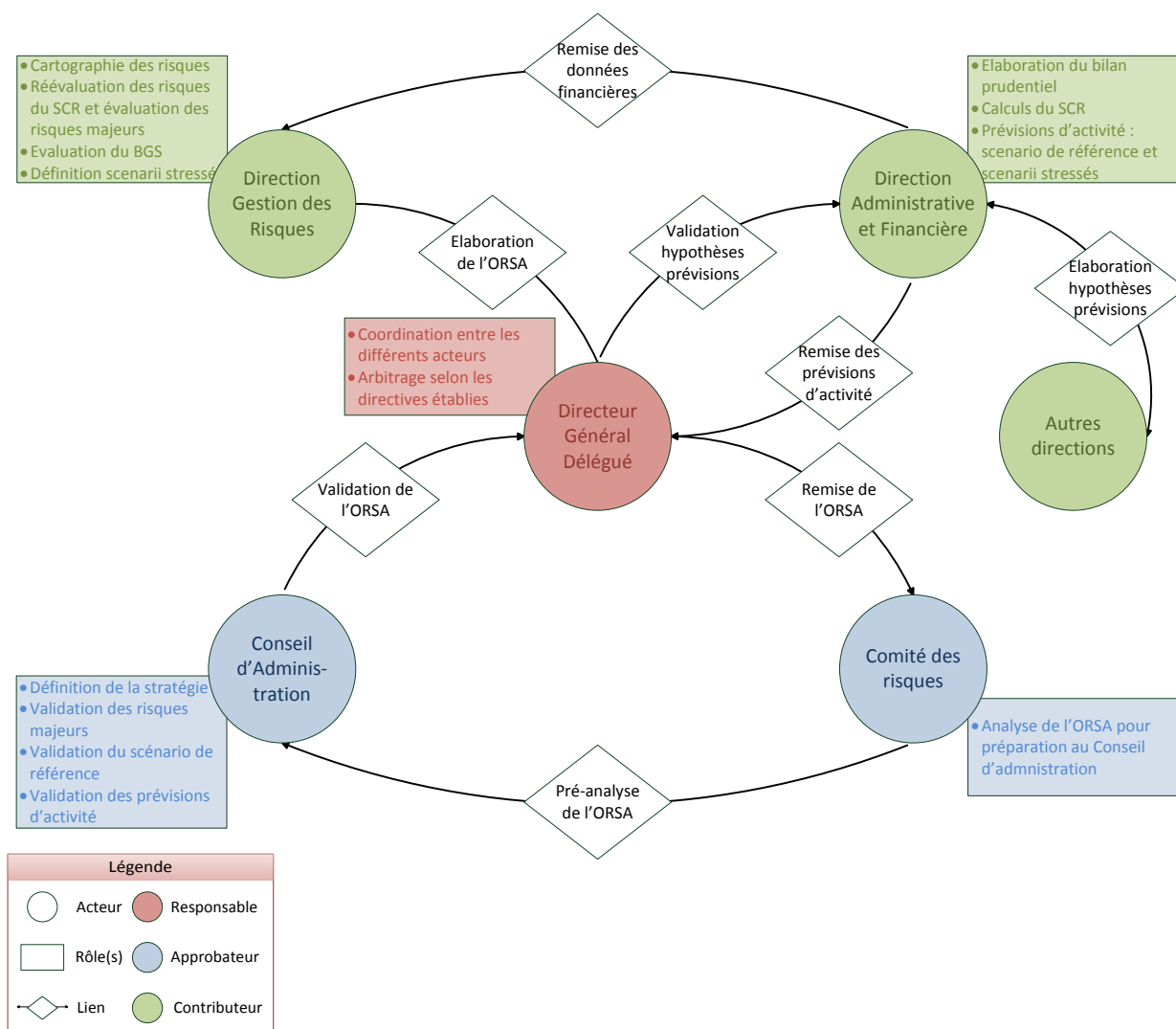
2.4.3.4 Respect permanent des exigences réglementaires de solvabilité

Pour prouver que la couverture du SCR par les fonds propres du Groupe MAE est satisfaisante, des prévisions d'activité sont réalisées par la Direction Administrative et Financière. Ces prévisions sur 7 ans, basées notamment sur des hypothèses de chiffre d'affaires, de sinistralité, de produits financiers et de frais, constituent le scénario de référence, permettant ainsi de s'assurer que :

- les fonds propres économiques couvrent en permanence le SCR ;
- cette couverture est suffisante pour mettre en œuvre les décisions stratégiques du groupe.

En complément, des scénarii stressés correspondant à certains risques majeurs, viennent compléter cette vision et consistent à simuler des événements susceptibles de dégrader la solvabilité du groupe par rapport au scénario de référence.

2.4.4 Processus organisationnel d'élaboration et de validation de l'ORSA



Après validation par le Conseil d'administration, le rapport est diffusé à l'autorité de contrôle dans les deux semaines.

Le rapport est également présenté et diffusé à l'ensemble des membres de la direction.

2.5 Système de contrôle interne

2.5.1 Organisation du système de contrôle interne

Sous la responsabilité et le contrôle des Conseils d'administration du Groupe MAE qui opèrent les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, la responsabilité de la mise en place du dispositif de contrôle interne et de sa bonne exécution incombe au Président qui doit veiller au bon fonctionnement des organes des sociétés. Il est aidé en cela par le Secrétaire Général qui veille au respect des procédures administratives et des dispositions statutaires, ainsi que par le Trésorier adjoint chargé du suivi du contrôle interne.

Les Commissaires aux comptes procèdent aux vérifications techniques, comptables et financières dans le cadre des contrôles de combinaison de la SGAM MAE par des visites sur place.

Le contrôle interne est le processus mis en place par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs en matière de performance, d'équilibre financier et de protection de son patrimoine ;
- les informations comptables et financières sont fiables ;
- les lois, les réglementations et les directives internes applicables à l'organisation sont respectées.

C'est-à-dire que l'organisation prévient et maîtrise les risques liés à son activité.

2.5.2 Mise en œuvre du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne du groupe s'appuie sur :

2.5.2.1 Un environnement de contrôles préexistants

- des responsabilités et rôles identifiés et formalisés ;
- la séparation des tâches incompatibles, à même de permettre d'éviter au mieux le risque de fraude ;
- des règles et procédures de fonctionnement internes ;
- une mesure et une surveillance régulière des principaux risques ;
- la traçabilité des opérations.

2.5.2.2 Une organisation structurée des contrôles, bâtie selon une logique « pyramidale » à trois lignes de maîtrise

- une première ligne constituée des contrôles permanents inclus dans les procédures opérationnelles, complétés par des contrôles réalisés par la hiérarchie des services opérationnels ;
- une deuxième ligne comprenant le suivi du contrôle permanent, effectué par les fonctions gestion des risques, contrôle interne, conformité, actuariat et budget, donnant l'assurance raisonnable du bon fonctionnement du dispositif ;
- une troisième ligne consistant en des contrôles périodiques ou ponctuels réalisés par des entités ou personnes spécialisées sans lien hiérarchique avec l'entité contrôlée (personne responsable de l'audit interne, personne chargée d'études actuarielles, conseil actuariel externe, Commissaire aux comptes).

2.5.2.3 Un outil informatique à destination des Délégations

Depuis 2015, un outil informatisé de contrôle interne permet de formaliser et d'enregistrer l'ensemble des contrôles effectués dans les Délégations. Il permet aux 92 Délégations, réparties dans les départements en métropole ou dans les DOM, d'effectuer des contrôles selon la même logique « pyramidale » à 3 niveaux décrite ci-dessus :

- le contrôle de premier niveau est effectué, pour chaque acte, par les opérationnels à partir des outils mis à leur disposition sur l'intranet « *bureau MAE* » (règles de gestion, guides méthodologiques, notes techniques relatifs aux contrats, sinistres, procédures de commercialisation, contrôle de caisse etc.) ;
- le contrôle de deuxième niveau est effectué par le mandataire, de manière aléatoire et dans un périmètre défini ;

- une Commission départementale de contrôle interne s'assure que le contrôle interne de deuxième niveau est régulièrement effectué et que les mesures nécessaires ont été prises en cas de dysfonctionnement constaté lors de l'un de ces contrôles. Elle se réunit une fois par an pour émettre un avis formalisé sur la pertinence des contrôles qui sera transmis au Comité d'audit.

Un compte-rendu est effectué, au moins une fois par an, par la Fonction clé Gestion des risques au Comité d'audit et au Conseil d'administration sur l'exhaustivité et la régularité des contrôles de deuxième niveau effectués.

En 2019, à l'instar du dispositif mis en place dans les Délégations, la mise en œuvre de la formalisation des contrôles dans un outil informatique unique a débuté au Centre technique national de Rouen. Basé sur le même principe, les contrôles effectués par les chefs de service ou Directeurs sur les processus clés de leurs domaines respectifs seront formalisés et enregistrés dans un outil informatique unique permettant au contrôle interne de deuxième niveau de s'assurer de l'efficacité et de la complétude des contrôles de premier niveau.

2.5.2.4 Une information permanente à partir d'un portail unique

Le Groupe MAE a mis en place un Intranet, appelé « *bureau MAE* », accessible à l'ensemble des salariés, administrateurs et mandataires.

Le « *bureau MAE* » permet la constitution d'une base de données unique dans plusieurs domaines ainsi qu'une mise à jour permanente de celles-ci :

- l'organisation du groupe ;
- la vie du groupe (réunions et procès-verbaux des Conseils d'Administration, comités d'entreprise, etc.) ;
- les mises à jour de règles métier, d'actions commerciales, de fonctionnalités informatiques grâce à la diffusion de « notes techniques » émanant des différents services ;
- les informations relatives aux ressources humaines (accords d'entreprise, supports de formation, etc.) ;
- le référentiel métier contrats et sinistres mis à jour en permanence ;
- les indicateurs et objectifs commerciaux par produit.

2.5.2.5 Une information périodique des dirigeants de l'entreprise notamment au travers

- des réunions de direction du Groupe MAE ;
- des comités financiers tenus avec le Délégué externe de gestion financière ou via le compte rendu périodique que celui-ci adresse à la MAE.

2.5.2.6 Des contrôles périodiques opérés par différents acteurs

- l'audit interne dans le cadre du plan d'audit ;
- les Commissaires aux comptes dans le cadre de leurs missions d'intérim et de vérification des comptes.

2.5.3 Organisation et politique de conformité

2.5.3.1 Risques de non-conformité

La Direction des Affaires Juridiques peut être saisie de manière permanente ou sur demande pour toute consultation lors :

- d'envoi de documents commerciaux aux adhérents ;

- de modifications des conditions générales ;
- de la création d'un nouveau produit ou du changement significatif de garanties ;
- de la mise en œuvre d'une évolution réglementaire.

Les avis des consultations sont rendus par écrit et un registre est tenu.

2.5.3.2 Risques de blanchiment

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la prévention et à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), le Groupe MAE a élaboré une cartographie des risques LCB-FT. En fonction de celle-ci, des procédures manuelles ont été mises en place afin d'assurer la vigilance nécessaire et proportionnée aux risques de l'activité. Cette cartographie est revue annuellement et les mesures de vigilance sont adaptées, si nécessaire, en fonction de la modification du profil de risque des activités.

En complément du premier niveau de contrôle exercé par les directions, le deuxième niveau consiste en la vérification annuelle du registre des opérations déclarées par les opérationnels.

2.5.3.3 Veille réglementaire

Le dispositif de veille réglementaire est basé sur une documentation permanente provenant des principaux acteurs de l'assurance ou du législatif :

- les associations professionnelles de l'assurance ;
- l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ;
- l'EIOPA ;
- le site LexisNexis Compliance Assurance ;
- la presse professionnelle de l'assurance (Argus et Tribune de l'Assurance) ;
- le site internet « Légifrance » ;
- lettre d'information quotidienne des Éditions Législatives, consacrée principalement à l'assurance.

La Direction des Affaires Juridiques assure une veille réglementaire, en parallèle à celle effectuée par les directions, pour limiter autant que possible les risques de non-conformité. Elle tient un registre afin de suivre le plus en amont possible les projets ou propositions de lois, les instructions, les recommandations ou tout type de textes réglementaires susceptibles d'impacter le Groupe MAE.

Les impacts des textes sur l'activité du Groupe MAE sont analysés et une information ou alerte est effectuée auprès du Directeur Général Délégué le cas échéant.

Si nécessaire, le sujet de la modification réglementaire peut faire l'objet d'une information en réunion des directions.

La politique de conformité est revue une fois par an au minimum ou lors de changement significatif de la politique de conformité.

2.6 Fonction d'audit interne

La fonction audit interne est définie à l'article 47 de la Directive Solvabilité 2. Son rôle est notamment d'informer le Conseil d'administration des conclusions des travaux menés dans les domaines relevant de sa compétence.

2.6.1 Organisation de la Fonction Audit Interne

Au sein du Groupe MAE, la fonction audit interne s'organise de la manière suivante :

- Le responsable de la fonction audit interne :
 - coordonne les travaux et établit le rapport de la fonction audit,
 - participe aux échanges et aux travaux à mettre en place pour le rapport de la fonction audit interne.
- Cette activité est externalisée auprès du Cabinet DENATIS qui conduit les entretiens d'investigation et rédige les comptes rendus.

Le Responsable de la fonction clé Audit interne comme le Responsable de la conduite des missions d'audit n'ont aucune activité opérationnelle. Cette organisation préserve ainsi l'indépendance et l'objectivité de leurs missions.

2.6.2 Mise en œuvre de la Fonction audit Interne

Le Responsable de la fonction clé Audit interne élabore le plan d'audit après concertation avec les autres fonctions clés, en s'appuyant sur des éléments de risque issus des champs de compétences respectifs des fonctions clés : gestion des risques, vérification de la conformité, actuarielle permettant ainsi de couvrir l'ensemble des domaines de gestion des risques du Groupe MAE.

Le plan d'audit est élaboré pour 3 années mais peut être révisé chaque année afin d'ajuster les missions à l'émergence de nouveaux risques du Groupe MAE. Le Président du Conseil d'administration ne peut retirer une mission prévue au plan d'audit pluriannuel mais dispose de la prérogative d'ajouter dans celui-ci des missions non prévues initialement.

2.7 Fonction actuarielle

2.7.1 Organisation de la fonction actuarielle

Au sein du Groupe MAE, la fonction actuarielle s'organise de la manière suivante :

- Le responsable de la fonction actuarielle, Directeur Administratif et Financier (DAF) : coordonne les travaux et établit le rapport de la fonction actuarielle.
- Différentes équipes participent à l'exercice de la fonction actuarielle :
 - le pôle Actuariat, rattaché au DAF responsable de la fonction actuarielle, réalise les travaux qui alimentent le rapport de la fonction actuarielle,
 - les services Informatique et Comptabilité participent aux échanges relatifs à la qualité des données,
 - les gestionnaires de sinistres de la cellule Expertise participent aux échanges dans la gestion des gros sinistres,
 - un cabinet de conseil externe participe aux échanges et aux travaux à mettre en place pour le rapport de la fonction actuarielle.

Des échanges réguliers ont notamment lieu entre le responsable de la fonction actuarielle et le pôle Actuariat.

2.7.2 Les principaux travaux de la fonction actuarielle

Les travaux menés dans le cadre de la fonction actuarielle ont porté sur le provisionnement, la souscription et la politique de réassurance.

Sur le provisionnement, la fonction actuarielle a focalisé sur la qualité des données et l'analyse des méthodes utilisées pour le calcul des provisions techniques.

Sur la souscription, la fonction actuarielle s'est penchée sur la cartographie de l'offre produit et l'analyse de la suffisance du tarif avec un focus sur le produit Multirisque Habitation.

Sur la réassurance, les travaux se sont orientés sur l'analyse du plan de réassurance 2018 ainsi que l'analyse des résultats de réassurance.

La fonction actuarielle contribue également à la gestion des risques en effectuant les calculs du Pilier 1 de Solvabilité 2, en participant au processus ORSA et en rédigeant certaines politiques écrites dont la politique de souscription, la politique de provisionnement, la politique d'actifs, la politique de réassurance et la politique de valorisation des actifs et des passifs.

La fonction actuarielle a émis des rapports (solo et groupe) en 2019.

Ces rapports ont été présentés et commentés au Conseil d'administration le 28 août 2019.

Tous les travaux effectués par la fonction actuarielle ont montré notamment leur conformité avec les politiques écrites du Groupe MAE : politique de souscription, politique de provisionnement et politique de réassurance.

2.8 Sous-traitance

Dans le cadre de l'activité du Groupe MAE, celui-ci sous-traite certaines activités :

- la gestion de contrats,
- la gestion des placements et valorisation,
- la gestion des expertises et sinistres,
- l'assistance,
- la gestion de l'audit interne,
- la gestion du recouvrement des impayés.

Lors de l'élaboration du contrat des clauses de reporting sont définies. Elles s'assurent que la gestion sous-traitée :

- a) n'accroît pas le risque opérationnel,
- b) respecte les obligations réglementaires,
- c) assure un niveau de service satisfaisant à l'égard des adhérents.

Une rencontre annuelle, a minima, entre les parties prenantes, est organisée pour assurer :

- a) le suivi du contrat,
- b) le suivi de la qualité des prestations servies,
- c) définir les améliorations et les nouvelles orientations.

2.8.1 La gestion de contrats

Depuis 2009, la gestion de l'enregistrement du contrat Plan Décès Accidentel (PDA) et Plan Hospitalisation Accident (PHA) est assurée par le Groupe BERNARD.

La délégation de gestion porte sur la gestion administrative des souscriptions et des modifications survenant durant la vie du contrat. La gestion des sinistres est quant à elle traitée directement par les services internes de la MAE. Ces contrats ne sont plus distribués depuis 2015.

Un comité de suivi annuel est organisé. Celui-ci permet de s'assurer du respect du contrat, d'évaluer les risques et leur évolution potentielle, de définir et planifier les améliorations de gestion.

2.8.2 La gestion des placements et valorisation

2.8.2.1 Gestion des Placements

Le Groupe MAE a décidé, de manière historique, de sous-traiter la gestion de ses placements mobiliers à long terme. La gestion à long terme d'un portefeuille nécessite des compétences spécifiques, la disponibilité de personnes qualifiées et l'accès aux marchés d'une manière globale et non pas uniquement dans le cadre d'un « petit portefeuille ».

En 2008, après un appel d'offres, le Groupe MAE a confié la gestion de ses actifs mobiliers à la Société OFI MANDATS, faisant partie du Groupe OFIVALMO. Un mandat de gestion a été signé, avec des avenants réguliers.

Dans le cadre de la Politique générale des placements, les objectifs sont définis par le Conseil d'administration du Groupe MAE, sur proposition du Comité des placements. Ces objectifs sont ensuite transmis, et discutés, à la Société OFI MANDATS.

Des rencontres régulières ont lieu entre le Comité des placements et le gestionnaire, ou entre le Trésorier National et le Directeur Administratif et Financier (en présence éventuelle du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué et OFI MANDATS).

Le point sur les performances passées ou à venir est fait, ainsi que les objectifs en termes de qualité des placements (rating), de duration et de typologie de produits autorisés, avec une allocation cible pour chaque produit.

Toutes dérogations à ces directives font l'objet d'un accord écrit.

Un deuxième mandat, beaucoup plus petit, a été signé avec la Société EGAMO.

Le principe de fonctionnement et de contrôle est identique à celui mis en place avec OFI MANDATS.

2.8.2.2 Valorisation des Portefeuilles

En 2012, le Groupe MAE a confié la partie valorisation de ses actifs à une société extérieure.

Il s'agit de la Société SEQUANTIS, société indépendante qui est spécialisée dans le conseil et les services de gestion de portefeuilles. Cette société a pour client des grands noms de l'univers de la Mutualité. Les principaux apports pour le Groupe MAE sont :

- La mise à disposition d'une base de données détaillant les différentes poches d'actif du Groupe MAE.
- La production d'états de reporting.
- La valorisation (hors immobilier) des portefeuilles.
- La transposition des OPCVM.
- L'assistance à la réalisation de certains états prudentiels Solvabilité 2 et éléments de SCR.

Des échanges très réguliers ont lieu entre les services de la Direction Administrative et Financière du Groupe MAE et la Société SEQUANTIS.

2.8.3 La gestion des expertises et sinistres

Cette activité d'expertises est confiée, depuis le 1^{er} janvier 2018, en point d'entrée, auprès d'Inter Mutuelles Habitat (IMH), filiale d'Inter Mutuelles Assistance (IMA).

IMH met en œuvre les prestations d'assistance, de télé chiffrage et de réparation en nature.

Elle tente dans toute la mesure du possible, dans un intérêt de qualité de service due aux adhérents (délai de gestion et indemnisation raccourcis), et un intérêt de maîtrise des coûts, de procéder à une expertise à distance et indemniser les dommages occasionnés aux assurés, sur des typologies de sinistres déterminés, afin de les régler au juste prix, si ces dommages ne dépassent pas un certain montant HT.

Ces prestations d'expertises et indemnisations sont régulièrement contrôlées et pilotées par la Direction Gestion Assurance qui veille au respect des conditions générales de nos contrats et de nos valeurs.

Pour toute autre typologie de sinistres, ou si les dommages subis sont supérieurs à un certain montant HT, le dossier est confié par IMH ou par la MAE, à la SAS Union d'Experts.

Union d'Experts procède par expertises sur place, des experts agréés d'Etat évaluent le montant des dommages subis et proposent un montant d'indemnisation à l'adhérent et aux services de la MAE, qui traitent et indemnisent en interne ces dossiers.

2.8.4 Assistance

L'activité d'Assistance en cas de sinistres corporels et/ou matériels est assurée par la société IMA.

Les prestations portent sur :

- Assistance déplacement
- Assistance domicile
- Assistance habitation

Les échanges entre les deux structures, IMA et le Groupe MAE se déroulent comme suit :

- Réunion d'information « annuelle » sur l'évolution des prestations et produits proposés par IMA ou demandés par le Groupe MAE, sur l'activité globale d'IMA et sur l'activité propre au Groupe MAE (restitution du nombre et des coûts de l'assistance, par nature d'assistance, en complément des statistiques trimestrielles transmises par mail et, en partie, disponibles sur l'intranet IMA) voire sur l'évolution de l'organisation interne d'IMA.
- Comité stratégique d'IMA (annuel).
- Réunions ponctuelles liées aux partenariats existants entre les filiales d'IMA et le Groupe MAE : IM Habitation / IM Technologie (PJ) en moyenne trimestrielles.

2.8.5 La gestion de l'audit interne

L'activité d'audit interne est externalisée auprès de Cabinet DENATIS.

Les entretiens d'investigation sont conduits en interrogeant les différents intervenants concernés par les thèmes retenus. Les comptes rendus d'analyse sont rédigés en fonction des renseignements recueillis et des documents communiqués.

L'externalisation de l'activité d'audit interne préserve son indépendance et son objectivité par rapport aux activités qu'elle examine.

2.8.6 La gestion du recouvrement des impayés

L'activité est externalisée auprès de la société SOGEDI, spécialisée en investigations et en recouvrement amiable de créances d'assurances, sur le territoire national (métropole et DOM).

Une démarche pédagogique, conforme aux valeurs mutualistes de la MAE est mise en œuvre, les premiers dossiers résiliés contentieux pour non-paiement de cotisations leur ont été confiés en juin 2018.

Des contrôles a posteriori sont effectués.

3. PROFIL DE RISQUE

Conformément aux spécifications de l'article 309 du Règlement délégué, une analyse du profil de risques a été menée. Les risques auxquels le Groupe MAE est soumis ont été scindés en grandes catégories, listées dans le tableau ci-après. Pour chaque catégorie, des analyses ont été menées visant à établir :

- une vision de l'exposition au risque ;
- les principales concentrations de risques ;
- les éléments d'atténuation du risque en vigueur ;
- les évolutions prévisibles de l'exposition et du risque ;
- des analyses de sensibilités et de résistance menés afin de s'assurer de la bonne solidité du Groupe MAE.

Les analyses présentées ci-dessous font l'objet d'une mise à jour annuelle, et les différents indicateurs sont suivis via des tableaux de bords mensuels.

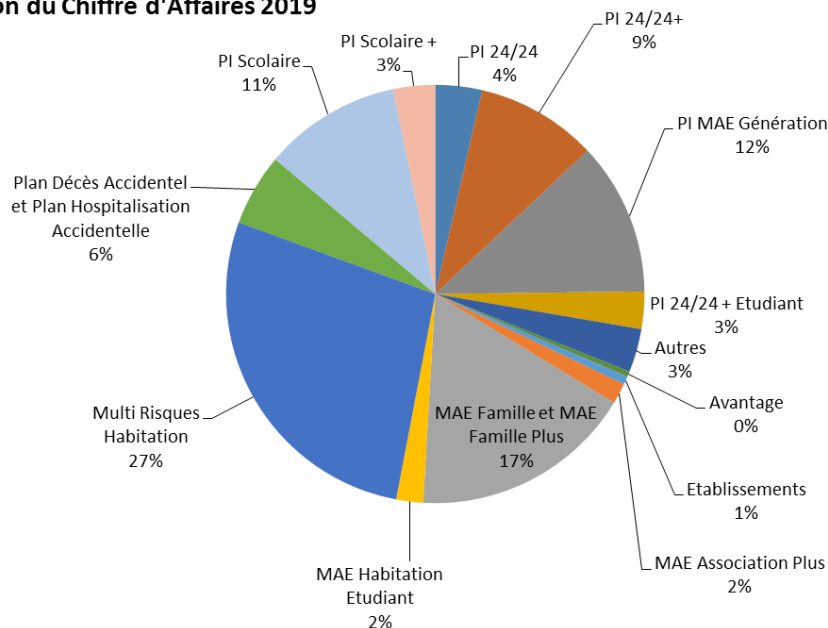
Familles de risques	Nature du risque	Situations de risques identifiées
Souscription	Les risques de souscription couvrent toutes les sources d'incertitude et de pertes liées à l'activité d'assurance. Ils correspondent aux risques d'évolutions défavorables du résultat technique.	- Erosion du portefeuille - Hausse des frais - Dégradation de la fréquence et du coût des sinistres - Survenance d'un sinistre exceptionnel
Marché	Les risques de souscription couvrent toutes les sources d'incertitude et de pertes liées au portefeuille de placement. Ils correspondent aux risques d'évolutions défavorables du résultat financier.	- Baisse des marchés actions - Hausse brutale des taux - Baisse des marchés immobiliers - Crise de crédit sur les dettes d'entreprise - Crise de crédit sur les dettes souveraines
Crédit	Les risques de crédit couvrent le non paiement par des contreparties des montants dus.	- Défaut d'un réassureur - Défaut d'une banque - Défaut d'une autre contrepartie
Liquidité	Le risque de liquidité couvre le fait de ne pas pouvoir vendre certains actifs, potentiellement peu liquides, pour faire face à un besoin de trésorerie.	- Sinistre majeur - Dépense exceptionnelle
Opérationnel	Les risques opérationnels couvrent les risques de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, d'événements extérieurs	- Défaillance du système d'information - Erreur humaine

3.1 Risque de souscription

Les risques de souscription couvrent l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, et notamment la dérive de la sinistralité et des frais ainsi que l'érosion du chiffre d'affaires.

3.1.1 Description du portefeuille

Répartition du Chiffre d'Affaires 2019



La part du contrat MRH représente 27 % du chiffre d'affaires en 2019. Le chiffre d'affaires est en hausse de 19 % par rapport à 2018 du fait du développement du contrat Habitation (+4 % au global et +13 % en propriétaire de maison) combiné à une augmentation tarifaire sur ce produit.

Les Protections Individuelles représentent 42 % du chiffre d'affaires 2019.

La part du chiffre d'affaires des contrats MAE Famille et MAE Famille Plus représente 17 % du chiffre d'affaires total.

Le contrat Plan Décès Accidentel représente 6 % du chiffre d'affaires en 2019.

Le solde représente 8 % du chiffre d'affaires. Il se répartit entre différents produits dont notamment les assurances Associations, Etablissements, Habitation Etudiant, MAE Mobile Plus, Assistante Maternelle...

3.1.2 Description des expositions aux risques

▪ Risques identifiés

Les principales sources de risques identifiées sont :

- ✓ une **baisse de l'activité**, liée à une concurrence accrue ou à une position marché inadéquate ;
- ✓ une **dérive des frais** ;
- ✓ une **hausse de la sinistralité**, liée par exemple à une hausse du nombre de sinistres déclarés, ou de sinistres plus élevés qu'attendus ;
- ✓ la **survenance d'un sinistre majeur**, susceptible à lui seul de modifier significativement le résultat ;
- ✓ un **phénomène de cumul**. Une cause unique pourrait provoquer un grand nombre de sinistres, de coût éventuellement faible, mais dont la somme pourrait représenter un montant important.

▪ Risques de baisse de l'activité

L'indicateur privilégié pour le suivi de l'activité est le chiffre d'affaires. A fin août 2019, l'activité du Groupe MAE est en hausse.

Des sensibilités ont par ailleurs été établies pour tester la résistance du Groupe MAE en cas de choc.

Scenario	Description de la sensibilité	Perte pour le Groupe MAE
		en % des fonds propres
Baisse de l'activité	Baisse de 5% de l'activité	1,3%
	Baisse de 10% de l'activité	2,6%

▪ Risque de dérive des frais

L'ensemble des frais techniques du Groupe MAE a augmenté de 2 % par rapport au 31 août 2018.

Le niveau des frais fait l'objet d'un suivi par le contrôle de gestion. Un plan de maîtrise des coûts a été mis en place, qui va se traduire par une stabilisation de ces frais. Le risque a été identifié comme prioritaire et fait l'objet d'un suivi spécifique.

Les tests de sensibilités réalisés confirment l'importance de ce suivi des frais.

Scenario	Description de la sensibilité	Perte pour le Groupe MAE
		en % des fonds propres
Hausse des frais	Hausse des frais de 5%	1,7%
	Hausse des frais de 10%	3,4%

▪ Risque de hausse de la sinistralité

L'analyse et le pilotage du niveau de la sinistralité sont effectués via le ratio S/P, correspondant aux sinistres divisés par les primes (hors frais). Ces ratios sont suivis par produits et par lob. Une distinction est faite entre les sinistres inférieurs à 500 K€ (nombreux, et pouvant faire l'objet d'une analyse statistique) et les sinistres de plus de 500 K€ (par nature beaucoup plus aléatoires). L'analyse de ces ratios S/P montre que la sinistralité du Groupe MAE est en augmentation suite au développement du portefeuille habitation.

Le Groupe MAE assure un suivi continu de son exposition et de sa sinistralité. Ce suivi est assuré notamment par l'Actuariat. Des tableaux de bord sont produits permettant de suivre les différents indicateurs pertinents, et notamment le ratio de sinistralité et les sinistres graves. Ces tableaux de bord font l'objet de présentations aux dirigeants du Groupe et régulièrement au Conseil d'administration.

Les scenarios de choc montrent le caractère limité du risque de dérive de la sinistralité.

Scenario	Description de la sensibilité	Perte pour le Groupe MAE
		en % des fonds propres
Hausse de la sinistralité	Déviations de la sinistralité Dommages d'un écart-type	1,1%
	Déviations de la sinistralité Protection RC d'un écart-type	0,7%
	Déviations de la sinistralité Protection juridique d'un écart-type	0,3%
	Déviations de la sinistralité Assistance d'un écart-type	0,6%

▪ Risque de survenance d'un sinistre majeur

Le Groupe MAE est peu exposé aux sinistres graves. Seuls 21 sinistres de plus de 500 K€ ont été observés depuis 1994 (4 en incendie et 17 en Responsabilité Civile). Le nombre limité de sinistres graves s'explique par le caractère globalement peu risqué du portefeuille :

- En RC, le Groupe MAE ne propose que des garanties de type RC du particulier, par essence moins dangereuse. Le risque de cumul est évoqué ci-après.
- En dommage, le portefeuille est composé principalement de contrats habitation (majoritairement locataire).
- Les capitaux assurés sont faibles en Invalidité et Décès (maximum 300 K€ en décès et 495 K€ en invalidité).

Ainsi, la charge des sinistres graves reste modérée, mais présente néanmoins une volatilité importante. Pour se prémunir contre le risque de survenance d'un tel sinistre, le Groupe MAE a mis en place des couvertures de réassurance.

➤ En Responsabilité Civile

Le Groupe MAE est exposé au risque responsabilité civile, via notamment ses contrats Protection Individuelle, Famille et Multirisque Habitation. Conformément aux spécifications du Code des assurances, les garanties corporelles sont illimitées.

Du fait de ce profil de risque, le Groupe MAE se couvre, via un traité en excédent de sinistres contre la survenance d'un sinistre majeur, ou d'un événement causant un grand nombre de victimes.

➤ En Dommages aux Biens

Le traité Dommages aux biens couvre les contrats habitations (MultiRisques Habitation et MAE Habitation Etudiant), associations et établissements scolaires. Sur ces garanties, l'analyse du profil de risque montre deux sources principales de risque :

- la survenance d'un incendie majeur,
- la survenance d'une tempête.

En 2020, la couverture tempête a été réhaussée afin de tenir compte de l'évolution prévue du portefeuille.

Du fait de ces couvertures de réassurance, le coût d'un sinistre majeur reste limité :

Scenari	Description de la sensibilité	Perte pour le Groupe MAE
		en % des fonds propres
Sinistre majeur	Sinistre RC coporelle avec forte probabilité d'invalidité	1,6%
	Incendie sur une facultative	0,6%
	Incendie majeur dans une résidence	0,4%

▪ Risque de cumul

A ce stade, le Groupe MAE n'a jamais subi de phénomène de cumul fort de sinistres. Du fait du développement du portefeuille MRH, l'exposition à ce risque est néanmoins en hausse. Des traités de réassurance dédiés ont été mis en place.

Des scénarios d'événements catastrophes ont été testés. A ce stade, ils reposent sur des approches simplifiées basées sur la part de marché du groupe.

Scenario	Description de la sensibilité	Perte pour le Groupe MAE
		en % des fonds propres
Phénomène de cumul	Tempête Klaus	0,4%
	Tempête Lothar	0,5%
	Inondation majeure (Cat Nat)	0,7%

3.1.3 Concentrations de risques

Le portefeuille est suivi de façon à éviter les concentrations de risques, et à s'assurer qu'un sinistre ou un événement unique ne puisse pas générer un montant non supportable. A ce stade, aucune concentration de risque atypique sur un individu ou une zone géographique n'a été observée.

3.2 Risque de marché

Les risques de marché couvrent l'ensemble des risques liés au portefeuille de placement.

La stratégie du Groupe MAE est de privilégier les investissements obligataires, qui constituent l'essentiel des portefeuilles. Une part de l'actif est néanmoins placée en actions, pour optimiser le rendement à moyen terme. Le Groupe MAE applique le principe de la personne prudente. Le portefeuille est composé de titres sûrs, liquides et dont il est en capacité d'appréhender les risques. Le Groupe MAE ne souhaite pas être exposé aux marchés à terme. Il ne détient aucun produit dérivé en direct, et son exposition via des OPCVM a vocation à rester marginale.

La gestion d'actif est sous-traitée à des gérants d'actifs spécialisés, sélectionnés sur proposition du Comité des placements, et confirmé par le Conseil d'administration. Le suivi et le contrôle des risques de marché sont effectués via les mandats de gestion, les échanges réguliers entre les gérants d'actifs et les responsables du groupe, et le suivi des reportings de placements.

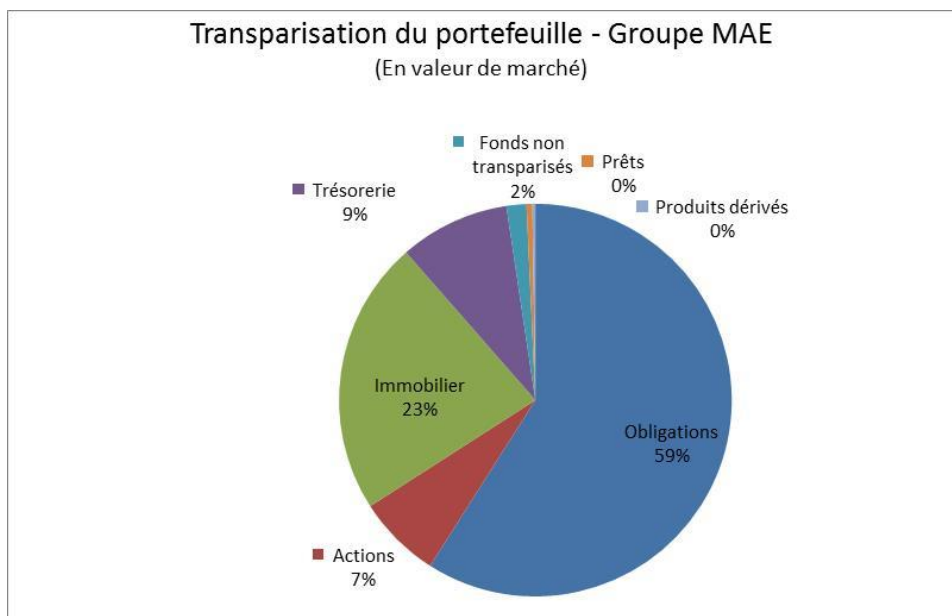
Les mandats de gestion fixent les contraintes que le groupe impose à ses sous-traitants en matière de choix d'investissement. Ils indiquent a minima, pour chaque grande classe d'actif (obligation, action, immobilier, trésorerie) une allocation cible (allocation stratégique) ainsi qu'un niveau minimum et maximum que le gérant doit respecter (marges tactiques). Par ailleurs, le Groupe MAE souhaite mener une gestion d'actif prudente, et s'attache à la qualité des titres sur lesquels il investit. Les mandats incluent donc des contraintes sur la notation des contreparties et la décomposition du portefeuille par zone géographique.

Le Conseil d'administration de la SGAM MAE, sur proposition du comité des placements, a investi en direct sur des titres obligataires à fort rendement et a accepté de prendre des risques sur des titres non notés.

3.2.1 Description du portefeuille de placements

Au 31 août 2019, les placements du Groupe MAE représentent 372 M€. Ces placements englobent :

- des titres détenus en direct (81 % de la valeur de marché) ;
- des titres détenus via des fonds d'investissement.



Le Groupe MAE privilégie des actifs sûrs, solides et dont il est en état de bien appréhender le risque. Les investissements sont réalisés dans une optique de détention et de création de richesse à moyen terme :

- les titres obligataires, offrant un rendement fiable, sont privilégiés et représentent 59 % du portefeuille ;
- les actions représentent 7 % du portefeuille. Cette classe d'actifs permet de protéger le rendement, dans un contexte de taux historiquement bas ;
- le portefeuille immobilier totalise 23 % de la valeur des placements. Il est composé principalement des immeubles d'exploitation mais aussi d'immeubles de placement détenus dans le cadre d'une gestion à très long terme ;
- la trésorerie représente 9 % du portefeuille. Cette classe d'actif est peu risquée.
- le Groupe MAE ne souhaite pas détenir de produits dérivés. Une exposition infime est constatée (0,2 %) via des titres détenus dans des OPCVM.

3.2.2 Description des expositions aux risques

■ Risques identifiés

Les principales sources de risque de marché, pour le Groupe MAE, sont :

- ✓ une **baisse des marchés actions** ;
- ✓ une **baisse des marchés immobiliers** ;
- ✓ une **hausse brutale des taux d'intérêt, entraînant une chute de la valeur des titres obligataires** ;
- ✓ des taux d'intérêt durablement proches de zéro, entraînant des rendements d'actifs faibles sur une longue période ;
- ✓ une perte de confiance des marchés entraînant une **crise obligataire**. Cette crise pourrait découler :
 - une situation du type « fuite vers la qualité », entraînant une baisse de la valeur des dettes d'entreprise ;
 - une défiance envers les dettes des états européens.

▪ Risque de chute des marchés actions

Les actifs sensibles au risque action totalisent 7 % du portefeuille. Le Groupe MAE ne souhaite pas investir en direct sur des actions.

Le portefeuille d'actions ordinaires est fortement diversifié et présente 180 émetteurs distincts. La plus grosse ligne représente 3 % du total des actions. Le Groupe MAE privilégie par ailleurs les actions cotées sur des marchés de l'OCDE, qui représentent 88 % du total des actions ordinaires.

Cette stratégie de gestion d'actif prudente du Groupe MAE permet de limiter le risque action. En cas de réalisation, les pertes resteraient néanmoins non négligeables.

Scenario	Description de la sensibilité	Perte pour le Groupe MAE
		en % des fonds propres
Chute des marchés action	Baisse de 10% des marchés	1,4%
	Baisse de 20% des marchés	2,8%

▪ Risque de chute des marchés immobilier

Les actifs sensibles aux niveaux des marchés immobiliers totalisent 23 % du portefeuille de placement. Ils comprennent les immeubles d'exploitation, les immeubles de placement, les parts de sociétés civiles immobilières et les immobilisations corporelles.

Les biens immobiliers sont détenus dans une optique de gestion à long terme. Une baisse du marché de l'immobilier n'entraînerait pas de perte de richesse réelle.

Scenario	Description de la sensibilité	Perte pour le Groupe MAE
		en % des fonds propres
Chute des marchés immobilier	Baisse de 5% des biens immobilier	2,1%
	Baisse de 10% des biens immobilier	4,2%

▪ Risque de taux

Le résultat et le bilan prudentiel du Groupe MAE sont sensibles aux niveaux des taux d'intérêt du fait :

- à l'actif, de la détention du portefeuille obligataire ;
- au passif, du fait de l'actualisation des provisions.

Les deux facteurs jouent en sens inverse : en cas de hausse des taux, la valeur des obligations baisserait, mais les provisions prudentielles seraient réduites. De même, une baisse des taux entraînerait un gain sur le portefeuille, mais une hausse de provisions. L'exposition découle donc au final de l'écart entre les flux d'actifs et ceux de passif.

Au 31 août 2019, la valeur du portefeuille obligataire est inférieure à celle des provisions. Le Groupe MAE est donc structurellement exposé au risque de hausse des taux. Une projection des flux futurs (y compris *Best Estimate* de primes futures) confirme cette analyse. Le Groupe MAE présente des flux nets très forts sur les maturités intermédiaires (trois à huit ans) et très faibles sur les maturités basses (un à deux ans). Elle est donc particulièrement sensible à une hausse brutale des taux sur ces maturités.

Scenario	Description de la sensibilité	Perte pour le Groupe MAE
		en % des fonds propres
Hausse des taux d'intérêts	Hausse de 50 bp des taux	1,4%
	Hausse de 100 bp des taux	2,8%

▪ Risque de crédit obligataire

Du fait de la détention du portefeuille obligataire, le Groupe MAE est structurellement exposé au risque de crédit obligataire. Ce risque pourrait prendre la forme :

- du défaut d'un émetteur ;
- de la dégradation d'un titre, entraînant une forte chute de sa valeur ;
- d'une perte de confiance du marché, entraînant une hausse des spread et une perte de valeur de tous les titres.

Obligations d'entreprises :

Au 31 août 2019, le Groupe MAE détient (directement, via des fonds obligations ou via des placements de trésorerie) des titres de dettes d'entreprise représentant 59 % de ses placements.

Le Groupe MAE favorise les obligations de qualité (notation BBB ou supérieur), qui représentent 73 % du total. L'essentiel du portefeuille présente une notation A ou BBB. La maturité moyenne est de 2,95 ans. Enfin, l'exposition aux dérivés et aux structurés de crédit (CDO, CDS...) est quasi nulle.

Obligations d'Etat :

Au 31 août 2019, le Groupe MAE détient (directement, via des fonds obligations ou via des placements de trésorerie) de la dette souveraine. Le risque pour le Groupe MAE d'une attaque sur les dettes souveraine est limité : l'exposition représente 4 % du portefeuille total, et il est investi pour 92 % dans des dettes d'Etats Européens, dont 34 % en dette italienne, 25 % en dette française, 17 % en dette portugaise et 8 % en dette espagnole.

Le Groupe MAE est modérément exposé au risque de crise du marché obligataire, notamment via son portefeuille de titres d'entreprise.

Scenario	Description de la sensibilité	Perte pour le Groupe MAE
		en % des fonds propres
Crise obligataire	Hausse de 50 bp des spread sur les titres d'entreprise et 100 bp sur les titres à haut rendement	1,6%
	Hausse de 100 bp des spread sur les titres d'entreprise et 200 bp sur les titres à haut rendement	3,3%
	Crise des dettes souveraines : France +25 bp, Espagne + 125 bp, Italie + 250 bp	0,5%

3.2.3 Concentration

Le Groupe MAE privilégie un placement diversifié de ses actifs. Des limites par émetteur sont fixées aux différents gérants, et une analyse consolidée de l'exposition est réalisée une fois par an dans le cadre de la clôture du bilan prudentiel. Aucun risque de concentration majeur n'apparaît.

3.3 Risque de crédit

Les risques de crédit couvrent le risque de remboursement par des contreparties de montants dus au Groupe MAE. Le risque vient notamment :

- des réassureurs ;
- des banques ;
- des bénéficiaires de prêts ;
- des entités sur lesquels le Groupe détient des créances diverses.

Le risque lié aux émetteurs obligataires a été abordé dans la section relative aux risques de marché, et n'est pas repris ci-dessous.

3.3.1 Description du portefeuille

L'exposition du Groupe aux risques de crédit est limitée, et sensiblement inférieure aux expositions aux risques de souscription et de marché. Les actifs exposés au risque de crédit proviennent principalement des banques et comptes courants et de la réassurance.

3.3.2 Description des expositions aux risques

Réassurance :

Les traités sont placés auprès de contreparties solides, diversifiées et leur notation fait l'objet d'un suivi. Tous les réassureurs avec lesquels travaille le Groupe MAE bénéficient d'une notation A mis à part un réassureur qui n'est pas noté et qui représente une faible part de provisions cédées (0,02 %). Les provisions de sinistres cédées font par ailleurs l'objet d'un nantissement garantissant que les montants dus seront versés.

Créances vis-à-vis des banques :

Le Groupe MAE détient des comptes courants, soit en direct, soit via la trésorerie de ses OPCVM. Les contreparties bancaires sont de qualité. Ces comptes présentent par ailleurs une très forte liquidité, et seraient fermés en cas de doute sur la solidité de l'établissement.

Prêts :

La politique générale du Groupe MAE est de ne pas accorder de prêts.

Autres créances :

Les autres créances sont composées principalement de créances vis-à-vis de l'Etat, des MAE Solidarité et du solde à recevoir de la vente de l'immeuble parisien.

Expositions globales :

Le risque de crédit apparaît comme mineur pour le Groupe MAE, du fait de la qualité des contreparties avec lesquelles il travaille. Le Groupe MAE suit la solidité de ses banques et de ses réassureurs, ainsi que leurs notations. Les créances de bas de bilan concernent principalement l'Etat et les MAE Solidarité, et ne présentent donc pas de caractère de risque aggravé.

3.4 Risque de liquidité

Le Groupe MAE a mis en place un suivi et une optimisation de la trésorerie. Ce suivi doit lui permettre de disposer en permanence d'un niveau de liquidité suffisant pour faire face à ses engagements, tout en optimisant le rendement. Les fonds disponibles peuvent notamment être placés sur des comptes bloqués ou des comptes à terme.

Un plan de trésorerie est réalisé tous les mois. Il synthétise les prévisions de flux entrants (cotisations ou recours) et sortants (prestations, salaires et frais généraux notamment). Ce plan permet de détecter d'éventuelles insuffisances ou excédent de trésorerie. Un suivi quotidien du niveau des comptes courants est par ailleurs réalisé. Il peut conduire à des arbitrages entre comptes courants et comptes rémunérés.

A ce stade, le risque de liquidité du Groupe MAE est perçu comme faible. Les principaux éléments de maîtrise sont :

- une volatilité relativement limitée de la sinistralité, qui permet une bonne prévisibilité des flux de trésorerie sortant ;
- un suivi, via la constitution de plan de trésorerie et le suivi des comptes courants, qui permettent d'anticiper les besoins ;
- un portefeuille obligataire générant des flux de trésorerie réguliers et prévisibles ;
- un portefeuille d'actifs composé pour une part importante d'actifs liquides (titres obligataires de bonne qualité).

A ce jour, le Groupe MAE n'a jamais eu à faire face à une crise de liquidité majeure.

Le Groupe MAE est par ailleurs attentif à la liquidité des marchés actions et obligations.

3.5 Exposition au risque opérationnel

Ce risque est défini comme étant le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, d'événements extérieurs.

Le risque opérationnel du Groupe MAE est identifié à travers la cartographie des risques qui regroupe 5 familles de risques, dont celui-ci. Il inclut le risque de non-conformité des opérations relatives aux adhérents.

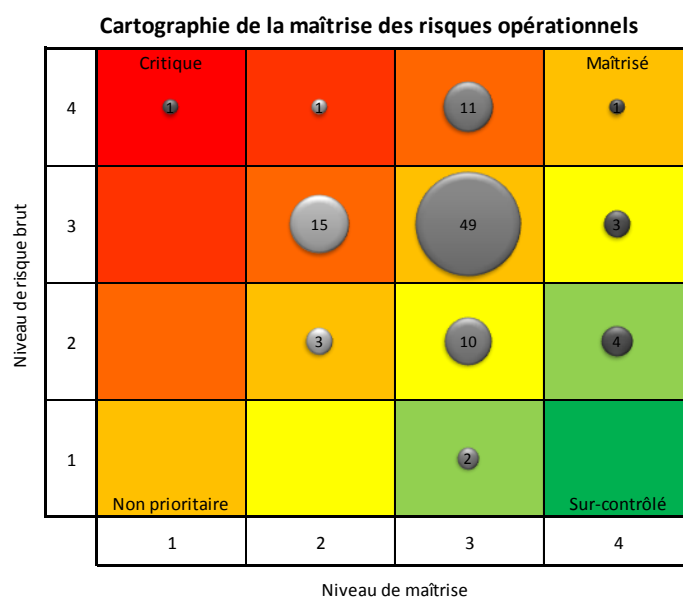
Cette famille de risques est constituée d'une centaine de risques opérationnels répartis sur l'ensemble des directions opérationnelles responsables de la notation, du suivi et de la gestion des risques qui leur sont attribués.

Les risques opérationnels couvrent l'ensemble des différents domaines suivants :

- clients, produits et pratiques commerciales ;
- exécution, livraison et gestion des processus ;
- dysfonctionnement des activités et des systèmes ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité du lieu de travail ;
- dommages aux actifs corporels ;
- fraude interne ;
- fraude externe.

Chacun des risques opérationnels a fait l'objet d'une notation par les directions opérationnelles en termes de fréquence et d'impact potentiels sur la société en cas de survenance. Cette mesure est complétée par la valorisation des moyens de maîtrise mis en œuvre pour contrer ce risque afin d'en déterminer la mesure résiduelle du risque.

Le graphique ci-dessous représente l'exposition de la SGAM MAE aux risques opérationnels.



La diagonale du graphique représente l'équilibre entre le risque brut et l'adéquation de la maîtrise mise en place face à ce risque. 72 % des risques opérationnels sont correctement maîtrisés, 26 % pourraient entraîner un dysfonctionnement dans les processus de la société et enfin, 2 % des risques opérationnels pourraient s'avérer critiques pour le Groupe MAE dans l'atteinte de ses objectifs en cas de survenance ; ce sont les risques majeurs. Ces derniers sont suivis au niveau de la Direction Gestion des Risques ainsi que par les directions porteuses de ces risques.

4. VALORISATION DES POSTES DU BILAN

Les états financiers présentés sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les mutuelles relevant du code de la mutualité et assurant un risque d'assurance définies par le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

Le bilan solvabilité 2 a été établi selon les normes définies dans le Règlement délégué (UE) 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement Européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice. (Solvabilité 2).

Les principes indiqués dans le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable et le bilan solvabilité 2, transmis par l'ACPR, ont été appliqués pour l'élaboration du Bilan S2. Des reclassements de comptes ont donc été effectués.

Les principales variations entre les valeurs des états financiers et les valeurs à des fins de solvabilité sont principalement expliquées par les écarts de valorisation sur les immobilisations, les placements, les provisions techniques et les impôts différés.

4.1 Valorisation des Actifs

Tous les actifs ont été traités et analysés :

ACTIF	Valeur comptes sociaux	Valorisation Solvabilité 2	Mode de valorisation	Source valorisation
Actifs incorporels	1 869	-	Valeur nulle en S2	Bilan
Immobilisations corporelles pour usage propre	54 079	41 789	Selon expertise immobilière	Hébert Expertises 2018
Immobilier (autre que pour usage propre)	10 677	32 205	Selon expertise immobilière	Hébert Expertises 2018
Participations	326	1 519	Evaluation selon mise en équivalence	Bilan société concernée
Actions cotées et non cotées	1 401	1 502	Dernier prix coté sur la place principale de cotation du titre	Séquantis
Obligations	173 954	186 996	Dernière moyenne des prix des 5 contributeurs les plus liquides, Dirty price	Séquantis
Prêts et prêts hypothécaires	16	16	Principe proportionnalité, solde comptable	Bilan
Avances sur polices	6	9	Juste valeur , valeur dans les comptes	Bilan
Fonds d'investissement	68 096	72 923	Dernière VL publiée	Séquantis Expertises
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	8 301	8 302	Juste valeur , valeur dans les comptes	Bilan
Provisions techniques cédées	9 349	5 065	Voir § 4.4	Service actuariat
Créances nées d'opérations d'assurance	555	555	Principe proportionnalité, solde comptable	Bilan
Créances nées d'opérations de réassurance	505	505	Principe proportionnalité, solde comptable	Bilan
Autres créances (hors assurance)	10 449	10 449	Principe proportionnalité, solde comptable	Bilan
Trésorerie et équivalent trésorerie	26 744	26 744	Juste valeur , valeur dans les comptes	Bilan
Impôts différés actif	-	1 253	Norme solvabilité 2	Norme solvabilité 2
Frais d'acquisition reportés	159	-	Valeur nulle en S2	Bilan
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	4 504	831	NC en S2, comptes reclassés	Bilan
	370 990	390 663		

Les principales variations entre les valeurs des états financiers et les valeurs à des fins de solvabilité sont principalement expliquées par les écarts de valorisation sur les immobilisations, les placements et les provisions techniques cédées.

Les immobilisations incorporelles ont été retenues pour une valeur nulle dans les comptes Solvabilité 2. Les postes immobilisations corporelles pour usage propre et autre que pour usage propre, comprennent les terrains et les constructions des immeubles, leurs agencements ainsi que tout le matériel s'y rapportant.

Les valeurs des immeubles d'exploitation et de placement du Groupe MAE ont été fournies par la société HEBERT EXPERTISES, lors des expertises quinquennales et de l'actualisation de 2019.

Les autres actifs corporels d'exploitation et les agencements des Délégations pour lesquels la Mutuelle MAE n'est pas propriétaire des immeubles, ont été valorisés, soit, selon une cote officielle lorsqu'il en existe une, soit d'après une méthode simplifiée estimée à 10 % de la valeur nette comptable.

Les placements financiers sont valorisés par la société SEQUANTIS, en utilisant les valeurs de marché, selon les articles 7 à 10 du Règlement délégué 2015/35. SEQUANTIS est une société française de service de gestion de portefeuille et de traitement des données financières. La société SEQUANTIS, valorise le portefeuille financier du Groupe MAE.

Dans le respect du principe de proportionnalité, toutes les créances ont été valorisées selon la méthode que le Groupe MAE utilise pour l'élaboration de ses comptes annuels.

La trésorerie est évaluée à sa juste valeur, c'est-à-dire à la valeur figurant dans les comptes du Groupe MAE.

Les autres créances non mentionnées ci-dessus dans les comptes sociaux comprennent les amortissements des différences sur les prix de remboursement et les intérêts courus, qui ont été reclassés dans les lignes des placements concernés dans le bilan solvabilité 2.

4.2 Valorisation des Passifs

Tous les passifs ont été traités et analysés :

PASSIF	Valeur comptes sociaux	Valorisation Solvabilité 2	Mode de valorisation	Source valorisation
Provisions techniques	115 756	123 544	Voir § 4.4	Service actuariat
Provisions autres que techniques	1 094	1 094	Conformément aux règles de la norme IAS 37	Cabinets Avocats
Provision pour retraite et autres avantages	4 580	4 580	Conformément aux règles de la norme IAS 19	GALEA Actuaires
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	1 914	1 914	Principe proportionnalité, solde comptable	Bilan
Impôts différés passifs	-	1 107	Norme solvabilité 2	Norme solvabilité 2
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	8 073	8 073	Principe proportionnalité, solde comptable	Bilan
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	44 516	44 516	Principe proportionnalité, solde comptable	Bilan
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	1 962	1 064	NC en S2, comptes reclassés	Bilan
	177 895	185 892		

Les principales variations entre les valeurs des états financiers et les valeurs à des fins de solvabilité sont principalement expliquées par les écarts de valorisation sur les provisions.

Les engagements pour retraite sont calculés et comptabilisés selon la norme IAS 19, par conséquent il n'y a pas de différence de valorisation entre les états financiers annuels et la valorisation solvabilité 2.

Dans le respect du principe de proportionnalité, toutes les dettes ont été valorisées selon la méthode que le Groupe MAE utilise pour l'élaboration de ses comptes annuels.

Les autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus dans les comptes sociaux comprennent les amortissements des différences sur les prix de remboursement, qui ont été reclassés dans les lignes des placements concernés dans le bilan solvabilité 2.

4.3 Impôts différés

Conformément à l'article 15 du Règlement délégué, le Groupe MAE a calculé des impôts différés sur tous les actifs et passifs, à partir de la différence entre la valorisation Solvabilité 2 et la valeur fiscale.

CALCUL IMPOTS DIFFERES		Montant de la variation actif ou passif	Taux IS	IDA	IDP
MAE	Frais d'acquisition reportés	(156)	33 1/3 %	52	
MAE	Immobilisations corporelles pour usage propre	(7 175)	33 1/3 %	2 392	
MAE	Placements hors titres participation	8 692	33 1/3 %		2 897
MAE	ICNE / Obligations	1 562	33 1/3 %	-	521
MAE	Retraitement fiscal 2058B 08/2017 OPCVM	(1 214)	33 1/3 %	405	
MAE	Participations hors MAE VIE	794	33 1/3 %		265
MAE	Retraitement MAE VIE	(3 730)	33 1/3 %	1 243	
MAE	Provisions cédées	(3 704)	33 1/3 %		1 235
MAE	Provisions techniques – non-vie	(943)	33 1/3 %	314	
MAE	Retraitement fiscal 2058B 08/2017 Prov°/tardifs	(1 775)	33 1/3 %	592	
Mutuelle MAE	Frais d'acquisition reportés	(3)	33 1/3 %	1	
Mutuelle MAE	Actifs incorporels - Baux	(1 083)	33 1/3 %	361	
Mutuelle MAE	Immobilisations corporelles pour usage propre	(5 115)	33 1/3 %	1 705	
Mutuelle MAE	Placements hors titres participation	29 853	33 1/3 %		9 951
Mutuelle MAE	ICNE / Obligations	1 893	33 1/3 %	-	631
Mutuelle MAE	Retraitement fiscal 2058B Dot° 08/2016 MAE 38	(23)	33 1/3 %	8	
Mutuelle MAE	Retraitement fiscal 2058B 08/2016 OPCVM	(2 269)	33 1/3 %	756	
Mutuelle MAE	Participation GAIA	48	33 1/3 %		16
Mutuelle MAE	Provisions cédées	(508)	33 1/3 %	169	-
Mutuelle MAE	Provisions techniques – non-vie	11 144	33 1/3 %	3 715	
Mutuelle MAE	Retraitement fiscal 2058B 08/2016 Prov°/tardifs	(1 736)	33 1/3 %	579	
Mutuelle MAE	Provision pour retraite et autres avantages	(2 805)	33 1/3 %	935	
MAE VIE	Provisions techniques VIE	349	33 1/3 %	116	
MAE VIE	Provisions techniques VIE CEDEES	(47)	33 1/3 %	16	-
				13 359	13 212
		Solde		-	147

Le taux d'imposition appliqué est de 33 1/3 %.

Après calcul des impôts différés selon les normes indiquées ci-dessous, il en ressort un solde d'impôts différés actif 147 K€.

4.4 Valorisation des provisions techniques

En normes comptables françaises, les provisions sociales se composent :

- des provisions pour sinistres à payer, relatives aux contrats en cours de type non vie ;
- des provisions mathématiques, correspondant aux provisions pour sinistres à payer sur les rentes ;
- des provisions pour primes émises non acquises et des provisions pour risques en cours, permettant de couvrir les sinistres à venir sur une période future et dont les cotisations ont d'ores et déjà été émises ;
- de la provision pour égalisation, utilisée afin de faire face à toute évolution exceptionnelle de sinistralité, notamment pour les risques de nature catastrophique.

En normes Solvabilité 2, le montant des provisions techniques correspond à la somme :

- de la meilleure estimation des sinistres (ou *Best Estimate* de sinistres), égale à la différence de la valeur actuelle probable des flux de prestations et de frais de gestion et de la valeur actuelle probable des flux des recours à encaisser relatifs aux sinistres déjà survenus,

- de la meilleure estimation relative aux primes futures (ou *Best Estimate* de primes), égale à la différence de la valeur actuelle probable des flux entrants (primes des contrats engagés pour l'année à venir) et de la valeur actuelle probable des flux sortants (sinistres futurs et frais rattachés aux contrats engagés),
- d'une marge de risque, qui représente le coût d'immobilisation du capital pour une entreprise de référence, qui porterait exactement les mêmes risques à l'exception du risque de marché.

Au 31 août 2019, les provisions techniques du Groupe MAE par ligne d'activité se présentent comme suit :

PROVISIONS TECHNIQUES - PASSIF EN K€	Provisions Sociales	Best Estimate des sinistres (1)	Best Estimate des Primes futures (2)	Marge de risque (3)	Best Estimate + Marge de Risque (1) + (2) + (3)
Lob 1 : Frais médicaux	5 929	8 882	6 556	282	15 721
Lob 2 : Protection du revenu	16 528	12 275	- 1 476	1 004	11 802
Lob 7 : Incendie et autres dommages aux biens	16 524	15 944	239	1 284	17 467
Lob 8 : RC Générale	62 211	59 360	- 4 968	3 228	57 620
Lob 10 : Protection juridique	8 757	9 166	2 659	429	12 254
Lob 11 : Assistance	599	569	2 275	322	3 167
Lob 12 : Pertes Pécuniaires	78	78	- 13	31	96
Lob 30 : Assurance Vie avec PB	3 983	4 318		61	4 379
Lob 32 : Autres assurances vie	70	34	- 25	1	10
Lob 34 : Rentes non vie	1 090	1 150	- 146	26	1 030
TOTAL	115 769	111 776	5 100	6 667	123 544

PROVISIONS TECHNIQUES CEDEES - ACTIF EN K€	Provisions Sociales	Best Estimate de cession de Sinistres (1)	Best Estimate de cession de Primes Futures (2)	Marge de risque (3)	Total Best Estimate de cession (1) + (2)
Lob 2 : Protection du revenu	691	628	- 473		155
Lob 7 : Incendie et autres dommages aux biens	1 524	1 560	- 2 038		478
Lob 8 : RC Générale	6 137	6 050	- 1 636		4 414
Lob 32 : Autres assurances vie	55	26	- 18		8
Lob 34 : Rentes non vie	942	993	- 26		966
TOTAL	9 349	9 256	- 4 191		5 065

Best estimate de sinistres

Pour les principaux risques Santé et Non Vie (Incendie et autres dommages aux biens, Responsabilité Civile Générale, Frais Médicaux, Protection du revenu hors produit PDA et Protection juridique), les *Best Estimate* de sinistres sont estimés par groupe homogène de risque sur la base de cadences de règlements (méthode *Chain Ladder* sur 5 ans pour les risques courts comme l'incendie et autres dommages aux biens ou le décès et de 19 à 27 ans pour les risques longs comme la Responsabilité Civile Générale ou le risque Dent en Frais Médicaux).

Pour les produits Plan Décès Accidentel et MAE Sérénité (décès accidentel), la provision a été estimée sur la base d'une probabilité de décès et d'un capital moyen.

Pour les autres risques non vie ainsi que les sinistres graves (montants supérieurs à 100 K€ en Responsabilité civile et en Dommages aux biens), les *Best Estimate* de sinistres sont estimés à partir d'estimation unitaire par dossier : pour la plupart des dossiers, l'estimation repose sur des éléments statistiques et pour les plus gros dossiers, l'estimation est réalisée par un expert sinistre.

Pour les risques vie (Rentes non vie), le *Best Estimate* est calculé à partir d'une table de mortalité réglementaire (TD 88-90).

Les *Best Estimate* de sinistres intègrent également une estimation relative aux frais de gestion. Les frais de gestion futurs sont estimés à partir de cadences sur les nombres de sinistres et de coût de gestion moyen par sinistres. Ils sont également majorés par un taux de frais relatif à la gestion des placements.

Pour les risques vie Lob 30, relatifs aux engagements issus du produit épargne Avantage, le *Best Estimate* a été évalué à partir d'une méthode simplifiée compte tenu du principe de proportionnalité.

Le modèle de projection estime les flux de prestations, de frais, de revenus financiers sur la base d'un portefeuille en *Run Off*. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- projection des versements programmés sur la base des durées résiduelles des différents contrats en portefeuille ;
- prise en compte d'un taux de prorogation et d'un taux de rachat des contrats correspondant aux moyennes constatées sur les 3 dernières années ;
- les décès sont projetés avec la table de mortalité TF 00-02 ;
- prise en compte des taux techniques, taux de chargements, et taux de participation aux bénéfices des différentes séries de contrats ;
- prise en compte des frais estimés sur la base d'un coût par acte calibré sur les trois derniers exercices et inflaté de 1,5 % par an ;
- projection du taux de rendement de l'actif sur la base du portefeuille de placements au 31 août 2019. Les obligations venant à échéance sont réinvesties sur des titres de 10 ans de maturité dont le rendement est déduit de la courbe des taux forward.

Afin de transformer les flux futurs en une valeur présente, ils sont actualisés à partir de la courbe des taux sans risque préconisé par l'EIOPA sans prise en compte de l'ajustement pour volatilité. Cet ajustement permettrait de réduire davantage le montant des provisions techniques.

Best Estimate de primes

Les *Best Estimate* au titre de la production future ont été estimés à partir d'un ratio combiné [(sinistres + frais) / primes] calculé par Lob et par produit. Le ratio retenu se base sur un historique de 4 ans et correspond à une bonne estimation de l'exercice suivant :

- Les primes retenues sont celles des contrats soit en tacite reconduction soit ayant déjà été souscrits au 31 août 2019.
- Les sinistres intégrés correspondent à une estimation des prestations à payer pour la survenance 2020.
- Les frais retenus sont les frais d'acquisition, d'administration, de gestion de sinistres, des autres charges techniques nettes des autres produits techniques et de placements.

De la même manière, les flux sont actualisés à partir de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA sans prise en compte de l'ajustement pour volatilité.

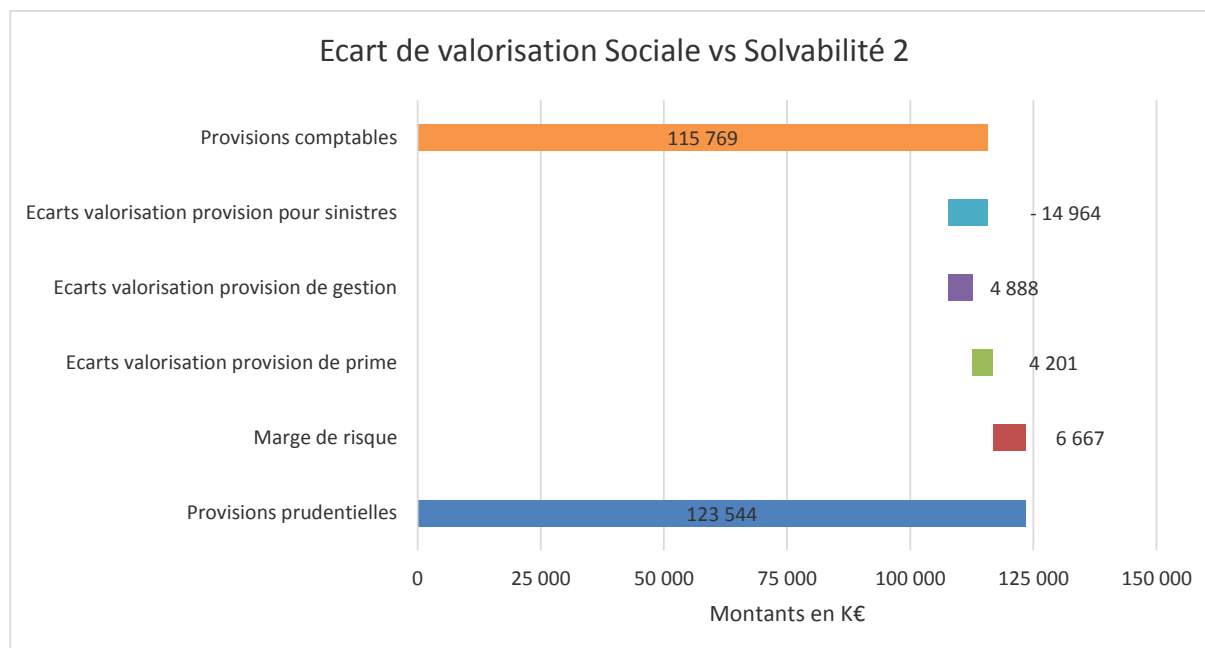
Marge de risque

La marge de risque du Groupe MAE est égale à la somme des marges de risques des structures du groupe.

La marge de risque est répartie par Lob en fonction de leur apport en SCR.

Ecart de valorisation

Dans le référentiel Solvabilité 2, les provisions techniques s'élèvent à **123 544 K€** (soit 107 % des provisions techniques comptables).



Si le montant des provisions techniques comptables est au global proche du montant des provisions prudentielles, les méthodes de valorisation diffèrent et les remarques suivantes peuvent être formulées :

- Le montant du *Best Estimate* de sinistres (hors frais) (98 310 K€), dont la définition est proche des provisions pour sinistres à payer (hors frais), est plus faible en valorisation Solvabilité 2 qu'en valorisation sociale (106 291 K€). Cela s'explique par le choix de méthodes de provisionnement prudentes dans les comptes (notamment en lob 8 Responsabilité Civile Générale et en lob 2 Protection du revenu) et également par le phénomène d'actualisation.
- Le montant du *Best Estimate* au titre des frais de gestion (y compris frais de placement) de 13 467 K€ calculé selon des hypothèses de continuité d'exploitation s'avère nettement supérieur au montant de provision de gestion comptable (8 579 K€), de plus les frais de placement sont inclus dans la valorisation Solvabilité 2.
- Les provisions prudentielles intègrent un *Best Estimate* au titre des primes futures de 5 100 K€ au 31 août 2019, correspondant au montant de pertes anticipées par le Groupe MAE sur l'exercice suivant sur les engagements pris à la date de clôture. Ce montant n'a pas de véritable équivalent en norme comptable.
- L'absence de marge de prudence dans l'estimation des *Best Estimate* est en partie compensée en Solvabilité 2 par l'intégration d'une marge de risque dont le montant s'élève à 6 667 K€ au 31 août 2019.

Best Estimate de sinistres cédés

Les *Best Estimate* des traités de réassurance (RC, RC Locative, Dommages aux biens, Terrorisme, contrats PDA, MAE Famille, MAE Famille Plus et MAE Sérénité) ont été évalués comme la somme d'un *Best Estimate* de sinistres et d'un *Best Estimate* de primes.

Le *Best Estimate* de sinistres est calculé à partir de cadences de règlements, en prenant en compte la courbe des taux préconisée par l'EIOPA sans prise en compte de l'ajustement pour volatilité et les probabilités de défaut des réassureurs. Pour le traité Invalidité Partielle Permanente / Décès en excédent de sinistres, il a été valorisé à zéro puisqu'il n'a jamais été actionné à ce jour.

Le *Best Estimate* de primes correspond à la différence entre la valeur actuelle des sinistres à survenir sur le prochain exercice et la valeur actuelle des primes à payer au réassureur au titre du traité 2020.

5. GESTION DU CAPITAL

5.1 Fonds propres Solvabilité 2

Tableau de passage des fonds propres S1 au fonds propres S2 :

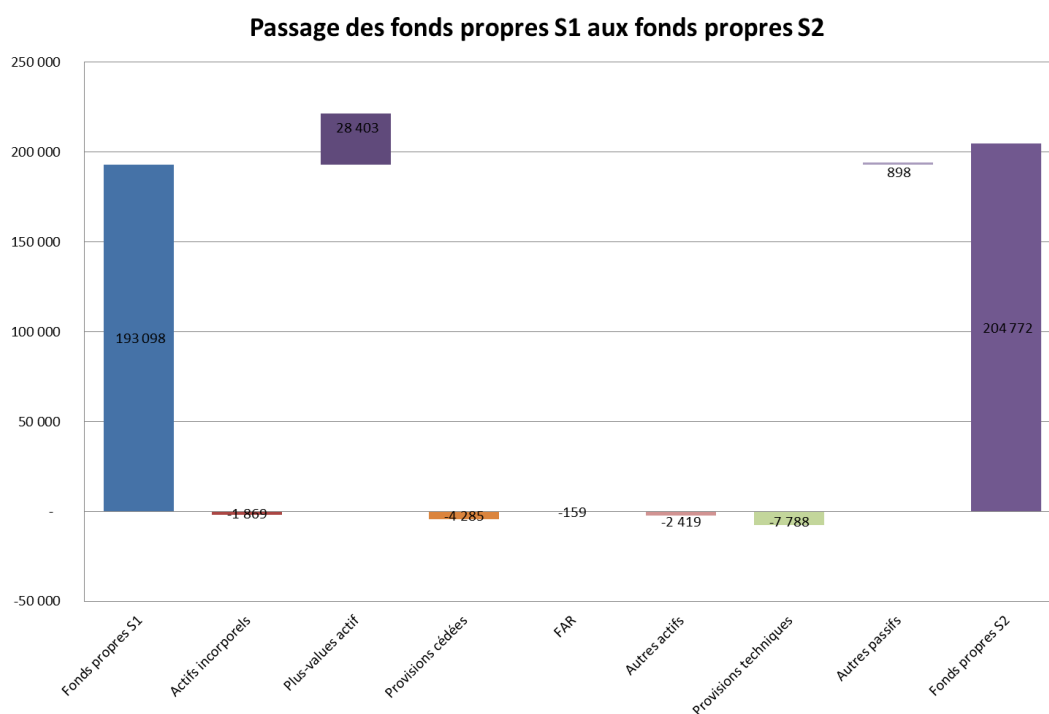
Fds établissement et capital social	102 831
Autres réserves et Résultat	90 267
Actifs incorporels	- 1 869
Plus-values actif	28 403
Provisions cédées	- 4 285
FAR	- 159
Autres actifs	- 2 419
Provisions techniques	- 7 788
Autres passifs	898
Impôts différés nets	- 1 107
Réserve de réconciliation	101 941
Fonds propres S2	204 772

La quasi-totalité des fonds propres du Groupe MAE relèvent du Tier 1.

Le fonds initial représente 102 831 K€ sur les 204 772 K€ de fonds propres totaux Solvabilité 2.

La réserve de réconciliation de 101 941 K€ est constituée de :

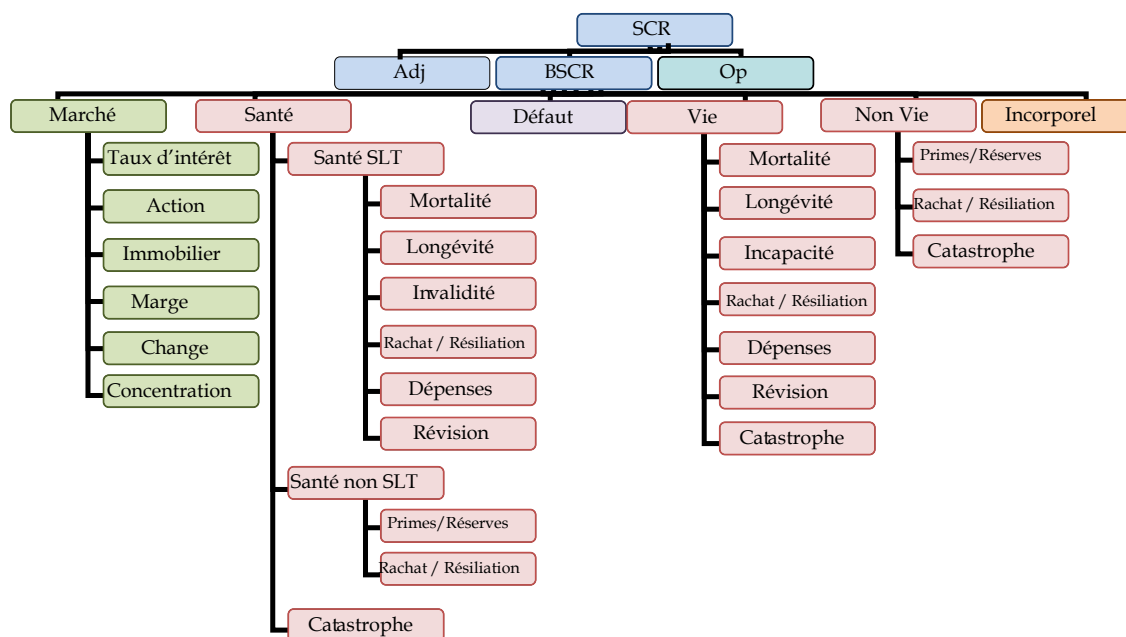
- Autres réserves et bénéfices non répartis issus des états financiers : 90 267 K€
- Différences de valorisation des actifs : 19 671 K€
- Différence de valorisation des provisions techniques : -7 788 K€
- Différence de valorisations des autres passifs : +898 K€
- Impôts différés nets : -1 107 K€



5.2 Le Capital de Solvabilité Requis (SCR)

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) correspond au montant minimum de fonds propres économiques requis avant déclenchement d'un plan de redressement. Il est estimé sur la base d'une probabilité de faillite à 1 an inférieure à 0,5 %.

Dans le cadre du Groupe MAE, le SCR a été calculé en utilisant la formule standard telle que présentée dans le Règlement délégué.



Au 31 août 2019, le montant du capital de solvabilité requis du Groupe MAE s'élève à **69 875 K€** et se décompose de la manière suivante :

Montant en K€		2019	2018
SCR Mkt (risque de marché)	Taux d'intérêt	4 587	4 539
	Actions	11 232	15 516
	Immobilier	21 053	22 613
	Signature	13 953	15 560
	Concentration	5 934	4 141
	Change	2 364	2 663
Total SCR de Marché		42 065	48 548
% du BSCR		63%	69%
Total SCR Défaut de contrepartie		3 688	2 048
% du BSCR		6%	3%
Total SCR Vie		145	176
% du BSCR		0%	0%
SCR NL (risque de souscription non vie)	Primes et provisions	34 111	32 816
	Chute	3 583	3 146
	Catastrophe	4 974	5 380
Total SCR Non Vie		35 860	34 699
% du BSCR		54%	49%
SCR Health ST (risque de souscription santé court terme)	Primes et provisions	9 303	8 719
	Chute	-	30
	Catastrophe	4 475	4 478
Total SCR Santé		11 287	10 752
% du BSCR		17%	15%
BSCR ("Basic SCR")		66 504	70 152
Total SCR Opérationnel		3 370	3 108
Ajustement Impôts différés		-	-
SCR		69 875	73 260

Le SCR du Groupe MAE s'élève **69 875 K€** au 31 août 2019 contre 73 260 K€ au 31 août 2018. Cette baisse s'explique principalement par :

- Une baisse du SCR Marché de 6 483 K€ (baisse de l'exposition action, baisse de l'immobilier suite à la vente d'un immeuble d'exploitation et baisse des durations des actifs obligataires),
- Une hausse du SCR de souscription Non Vie de 1 161 K€ liée principalement à la hausse du portefeuille MRH,
- Une hausse du SCR de souscription Santé de 535 K€ liée au développement des contrats famille.

Le Groupe MAE n'utilise pas de calculs simplifiés pour l'estimation du SCR et n'a pas non plus recours à des paramètres propres.

5.3 Le Minimum SCR

Le Minimum SCR est égale à la somme des entités composant le Groupe MAE prudentiel.

Il s'élève à **25 844 K€** au 31 août 2019 contre 24 958 K€ au 31 août 2018.

5.4 Modèle interne

Le Groupe MAE n'a pas mis en place de modèle interne. En effet, le profil de risque du Groupe MAE est globalement cohérent avec la formule standard.

5.5 Non-respect du SCR

A ce jour, les études menées et les prévisions d'activité montrent que la couverture du SCR et du MCR seront respectées sur la période.

6. ANNEXES EN K€

6.1 Etat S.02.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		159
Intangible assets	R0030	-	1 869
Deferred tax assets	R0040	1 253	-
Pension benefit surplus	R0050	-	-
Property, plant & equipment held for own use	R0060	41 789	54 079
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	303 446	262 756
Property (other than for own use)	R0080	32 205	10 677
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	1 519	326
Equities	R0100	1 502	1 401
Equities - listed	R0110	151	281
Equities - unlisted	R0120	1 352	1 120
Bonds	R0130	186 996	173 954
Government Bonds	R0140	8 414	7 247
Corporate Bonds	R0150	177 531	165 792
Structured notes	R0160	1 050	915
Collateralised securities	R0170	-	-
Collective Investments Undertakings	R0180	72 923	68 096
Derivatives	R0190	-	-
Deposits other than cash equivalents	R0200	8 302	8 301
Other investments	R0210	-	-
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	-	-
Loans and mortgages	R0230	25	22
Loans on policies	R0240	9	6
Loans and mortgages to individuals	R0250	16	16
Other loans and mortgages	R0260	-	-
Reinsurance recoverables from:	R0270	5 065	9 349
Non-life and health similar to non-life	R0280	4 091	8 352
Non-life excluding health	R0290	3 936	7 661
Health similar to non-life	R0300	155	691
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	974	997
Health similar to life	R0320	-	-
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	974	997
Life index-linked and unit-linked	R0340	-	-
Deposits to cedants	R0350	-	-
Insurance and intermediaries receivables	R0360	555	555
Reinsurance receivables	R0370	505	505
Receivables (trade, not insurance)	R0380	10 449	10 449
Own shares (held directly)	R0390	-	-
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	-	-
Cash and cash equivalents	R0410	26 744	26 744
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	831	4 504
Total assets	R0500	390 663	370 992

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	118 125	110 626
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	90 603	88 169
Technical provisions calculated as a whole	R0530	-	
Best Estimate	R0540	85 309	
Risk margin	R0550	5 294	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	27 522	22 457
Technical provisions calculated as a whole	R0570	-	
Best Estimate	R0580	26 236	
Risk margin	R0590	1 286	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	5 419	5 130
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	-	
Technical provisions calculated as a whole	R0620	-	
Best Estimate	R0630	-	
Risk margin	R0640	-	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	5 419	5 130
Technical provisions calculated as a whole	R0660	-	
Best Estimate	R0670	5 331	
Risk margin	R0680	88	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	-	
Technical provisions calculated as a whole	R0700	-	
Best Estimate	R0710	-	
Risk margin	R0720	-	
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	1 094	1 094
Pension benefit obligations	R0760	4 580	4 580
Deposits from reinsurers	R0770	1 914	1 914
Deferred tax liabilities	R0780	1 107	-
Derivatives	R0790	-	-
Debts owed to credit institutions	R0800	-	-
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	-	-
Insurance & intermediaries payables	R0820	5 856	5 856
Reinsurance payables	R0830	2 218	2 218
Payables (trade, not insurance)	R0840	44 516	44 516
Subordinated liabilities	R0850	-	-
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	-	-
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	-	-
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	1 064	1 962
Total liabilities	R0900	185 893	177 895
Excess of assets over liabilities	R1000	204 770	193 097

6.2 Etat S.05.01.01.01

Premiums, claims and expenses by line of business

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport	Fire and other damage to property	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	7 515	15 680	-	-	0	-	26 459	38 112	-	3 677	8 231	364					100 038
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	
Reinsurers' share	R0140	-	1 758	-	-	-	-	2 312	1 783	-	-	-	-					5 853
Net	R0200	7 515	13 922	-	-	0	-	24 147	36 329	-	3 677	8 231	364					94 185
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	7 522	15 637	-	-	0	-	26 468	38 136	-	3 676	8 227	364					100 031
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	
Reinsurers' share	R0240	-	1 723	-	-	-	-	2 312	1 783	-	-	-	-					5 818
Net	R0300	7 522	13 913	-	-	0	-	24 156	36 353	-	3 676	8 227	364					94 212
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310	3 357	4 397	-	-	-	-	22 756	11 725	-	1 111	3 417	53					46 816
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	
Reinsurers' share	R0340	-	411	-	-	-	-	1 462	1 025	-	-	-	-					2 898
Net	R0400	3 357	3 985	-	-	-	-	21 294	10 700	-	1 111	3 417	53					43 918
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410	0	7	-	-	-	-	7	9	-	0	-	1					10
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430																	
Reinsurers' share	R0440																	
Net	R0500	0	7	-	-	-	-	7	9	-	0	-	1					10
Expenses incurred	R0550	13 389	8 779	-	-	0	-	8 943	22 033	-	5 020	9 801	371					68 336
Administrative expenses																		
Gross - Direct Business	R0610	1 622	2 268	-	-	0	-	2 306	2 942	-	810	2 097	79					12 124
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630																	
Reinsurers' share	R0640																	
Net	R0700	1 622	2 268	-	-	0	-	2 306	2 942	-	810	2 097	79	-	-	-	-	12 124
Investment management expenses																		
Gross - Direct Business	R0710	159	449	-	-	-	-	141	548	-	237	17	2					1 553
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730																	
Reinsurers' share	R0740																	
Net	R0800	159	449	-	-	-	-	141	548	-	237	17	2					1 553
Claims management expenses																		
Gross - Direct Business	R0810	5 761	1 273	-	-	-	-	4 420	2 727	-	1 126	-	99					15 405
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830																	
Reinsurers' share	R0840																	
Net	R0900	5 761	1 273	-	-	-	-	4 420	2 727	-	1 126	-	99					15 405
Acquisition expenses																		
Gross - Direct Business	R0910	4 972	4 285	-	-	0	-	1 532	10 489	-	2 426	6 520	168					30 393
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930																	
Reinsurers' share	R0940	-	314	-	-	-	-	43	-	-	-	-	-					271
Net	R1000	4 972	3 971	-	-	0	-	1 575	10 489	-	2 426	6 520	168					30 123
Overhead expenses																		
Gross - Direct Business	R1010	875	817	-	-	0	-	502	5 326	-	421	1 166	24					9 131
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030																	
Reinsurers' share	R1040																	
Net	R1100	875	817	-	-	0	-	502	5 326	-	421	1 166	24					9 131
Other expenses	R1200																	
Total expenses	R1300																	68 336

6.3 Etat S.05.01.01.02

Life

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than	Health reinsurance	Life-reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Premiums written										
Gross	R1410		412	-	103	-	163	-	-	678
Reinsurers' share	R1420		-	-	83	-	130	-	-	213
Net	R1500		412	-	21	-	33	-	-	465
Premiums earned										
Gross	R1510		412	-	89	-	163	-	-	664
Reinsurers' share	R1520		-	-	72	-	130	-	-	202
Net	R1600		412	-	18	-	33	-	-	462
Claims incurred										
Gross	R1610		804	-	15	-	173	-	-	993
Reinsurers' share	R1620		-	-	12	-	151	-	-	164
Net	R1700		804	-	3	-	22	-	-	829
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710		- 186	-	-	-	-	-	-	186
Reinsurers' share	R1720		-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800		- 186	-	-	-	-	-	-	186
Expenses incurred										
Gross	R1900		146	-	8	-	18	-	-	156
Administrative expenses										
Gross	R1910		21	-	31	-	5	-	-	57
Reinsurers' share	R1920		-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2000		21	-	31	-	5	-	-	57
Investment management expenses										
Gross	R2010		129	-	-	-	-	-	-	129
Reinsurers' share	R2020		-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2100		129	-	-	-	-	-	-	129
Claims management expenses										
Gross	R2110		- 10	-	-	-	1	-	-	9
Reinsurers' share	R2120		-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2200		- 10	-	-	-	1	-	-	9
Acquisition expenses										
Gross	R2210		5	-	3	-	11	-	-	19
Reinsurers' share	R2220		-	-	42	-	-	-	-	42
Net	R2300		5	-	39	-	11	-	-	23
Overhead expenses										
Gross	R2310		-	-	-	-	2	-	-	2
Reinsurers' share	R2320		-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2400		-	-	-	-	2	-	-	2
Other expenses										
Gross	R2500									
Total expenses										156
Gross	R2600									
Total amount of surrenders			234							234

6.4 Etat S.05.02.01

Premiums, claims and expenses by country Non-life obligations

		S.05.02.01.01	S.05.02.01.03	S.05.02.01.02
		Home country	Total Top 5 and home country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations
		C0080	C0140	C0090
Country	R0010			FRANCE
Premiums written				
Gross - Direct Business	R0110	100 038	200 075	100 038
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	-	-	-
Reinsurers' share	R0140	5 853	11 705	5 853
Net	R0200	94 185	188 370	94 185
Premiums earned				
Gross - Direct Business	R0210	100 031	200 061	100 031
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	-	-	-
Reinsurers' share	R0240	5 818	11 636	5 818
Net	R0300	94 212	188 425	94 212
Claims incurred				
Gross - Direct Business	R0310	46 816	93 632	46 816
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	-	-	-
Reinsurers' share	R0340	2 898	5 797	2 898
Net	R0400	43 918	87 835	43 918
Changes in other technical provisions				
Gross - Direct Business	R0410	10	20	10
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	-	-	-
Reinsurers' share	R0440	-	-	-
Net	R0500	10	20	10
Expenses incurred	R0550	68 336	136 672	68 336
Other expenses	R1200		-	
Total expenses	R1300		136 672	

Premiums, claims and expenses by country Life obligations

		S.05.02.01.04	S.05.02.01.06	S.05.02.01.05
		Home country	Total Top 5 and home country	Country (by amount of gross premiums written) - life obligations
		C0220	C0280	C0230
Country	R0010			FRANCE
Premiums written				
Gross	R1410	678	1 356	678
Reinsurers' share	R1420	213	426	213
Net	R1500	465	930	465
Premiums earned				
Gross	R1510	664	1 328	664
Reinsurers' share	R1520	202	403	202
Net	R1600	462	925	462
Claims incurred				
Gross	R1610	993	1 986	993
Reinsurers' share	R1620	164	327	164
Net	R1700	829	1 659	829
Changes in other technical provisions				
Gross	R1710	186	371	186
Reinsurers' share	R1720	-	-	-
Net	R1800	186	371	186
Expenses incurred	R1900	156	312	156
Other expenses	R2500		-	
Total expenses	R2600		312	

6.5 Etat S.23.01.04

Own funds

		Total C0010	Tier 1 - C0020	Tier 1 - restricted C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	3 200	3 200			
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020	-	-			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	-	-			
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	99 631	99 631			
Subordinated mutual member accounts	R0050	-				
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060	-				
Surplus funds	R0070	-				
Non-available surplus funds at group level	R0080	26 442	26 442			
Preference shares	R0090	-				
Non-available preference shares at group level	R0100	-				
Share premium account related to preference shares	R0110	-				
Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120	-				
Reconciliation reserve	R0130	101 794	101 794			
Subordinated liabilities	R0140	-				
Non-available subordinated liabilities at group level	R0150	-				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	146				146
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170					
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190					
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	R0200					
Non-available minority interests at group level	R0210					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230					
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240					
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250					
Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260					
Total of non-available own fund items	R0270	26 442	26 442			
Total deductions	R0280	26 442	26 442			
Total basic own funds after deductions	R0290	178 328	178 182			146
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Non available ancillary own funds at group level	R0380					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Own funds of other financial sectors						
Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers, UCITS management companies – total	R0410					
Institutions for occupational retirement provision	R0420					
Non regulated entities carrying out financial activities	R0430					
Total own funds of other financial sectors	R0440					
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450					
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460					
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0520	178 328	178 182	-	-	146
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	178 182	178 182	-	-	
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0560	178 328	178 182	-	-	146
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	178 182	178 182	-	-	
Consolidated Group SCR	R0590	69 875				
Minimum consolidated Group SCR	R0610	25 844				
Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&A)	R0630	-				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	R0650	0				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0660	178 328	178 182	-	-	146
SCR for entities included with D&A method	R0670	-				
Group SCR	R0680	69 875				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A	R0690	255,21%				

Reconciliation reserve

Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	204 770
Own shares (included as assets on the balance sheet)	R0710	
Forseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	102 977
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Other non available own funds	R0750	
Reconciliation reserve	R0760	101 794
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0
Total EPIFP	R0790	0

6.6 Etat S.25.01.04

Solvency Capital Requirement - for groups on Standard Formula

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	42 065	42 065	
Counterparty default risk	R0020	3 688	3 688	
Life underwriting risk	R0030	145	145	
Health underwriting risk	R0040	11 287	11 287	
Non-life underwriting risk	R0050	35 860	35 860	
Diversification	R0060	- 26 541	- 26 541	
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	66 504	66 504	

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR	R0120	
Operational risk	R0130	3 370
Loss-absorbing capacity of technical	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in a	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding	R0200	69 875
Capital add-ons already set	R0210	
Solvency capital requirement for undertakings	R0220	69 875
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Re	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Re	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Re	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR	R0440	
Method used to calculate the adjustment	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	
Minimum consolidated group solvency	R0470	25 844
Information on other entities		
Capital requirement for other financial	R0500	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions,	R0510	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital	R0520	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital	R0530	
Capital requirement for non-controlled	R0540	
Capital requirement for residual	R0550	
Overall SCR		
SCR for undertakings included via D and A	R0560	
Solvency capital requirement	R0570	69 875

6.7 Etat S.32.01.04

Undertakings in the scope of the group

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Ranking criteria (in the group currency)							
							Total Balance Sheet (for (re)insurance undertakings)	Total Balance Sheet (for other regulated undertakings)	Total Balance Sheet (non-regulated undertakings)	Written premiums net of reinsurance ceded under IFRS or local GAAP for (re)insurance undertakings	Turn over defined as the gross revenue under IFRS or local GAAP for other types of undertakings or insurance	Underwriting performance	Investment performance	Total performance
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
LEI/969500WP1W6SUYVNB22	FRANCE	Mutuelle Assurance de l'Education	2 - Non life insurance undertaking	Société d'assurance Mutuelle	2 - Non-mutual	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	170 493			61 238		- 1 934	2 221	269
LEI/969500AN0VM4FEISQZ25	FRANCE	Mutuelle MAE	2 - Non life insurance undertaking	Mutuelle	1 - Mutual	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	236 115			32 980		- 14 553	24 187	8 994
LEI/9695004Y9SU19H9PDP14	FRANCE	MAE Vie	1 - Life insurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	14 179			430		- 221	234	23
LEI/9695001SAYO72ZCOHT34	FRANCE	SGAM MAE	2 - Non life insurance undertaking	SGAM	2 - Non-mutual	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	4 527			-		-	-	190

Identification code and type of code of the undertaking	Criteria of influence							Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
	Accounting standard	% capital share	% used for the establishment of accounting consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0020	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/969500WP1W6SUYVNB22	2 - Local GAAP	99,90%	100,00%	100,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full
LEI/969500AN0VM4FEISQZ25	2 - Local GAAP									
LEI/9695004Y9SU19H9PDP14	2 - Local GAAP									
LEI/9695001SAYO72ZCOHT34	2 - Local GAAP									